



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Garde côtière
canadienne

Canadian
Coast Guard

PUBLICATION DES AVIS AUX NAVIGATEURS ÉDITION DE L'EST

ÉDITION MENSUELLE N°10
30 octobre 2020



Sécurité d'abord, Service constant

Publiée mensuellement par la
GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE
www.notmar.gc.ca/abonner

SOMMAIRE

	Page
Partie 1 Renseignements généraux et sur la sécurité.....	1 - 15
Partie 2 Corrections aux cartes.....	16 - 30
Partie 3 Corrections aux Aides radio à la navigation maritime.....	N/A
Partie 4 Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques.....	32
Partie 5 Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume.....	33 - 41

Publication des Avis aux navigateurs
Édition de l'Est
Édition mensuelle N°10/2020

Publié sous l'autorité de :
Programmes de la Garde côtière canadienne
Aides à la navigation et Voies navigables
Pêches et Océans Canada
Montréal, Québec
H2Y 2E7

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2020
Fs152-5F-PDF
ISSN 1719-7694

Disponible sur le site Web de NOTMAR (Avis aux navigateurs) :
www.notmar.gc.ca

Available in English:
Notices to Mariners Publication
Eastern Edition
Monthly Edition N°10/2020

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte du Service hydrographique du Canada à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans le titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Pleine Mer Supérieure, Grande Marée, sauf s'il y a indication contraire.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante :

1 mille marin = 1 852 mètres (6 076,1 pieds)

1 mille terrestre = 1 609,3 mètres (5 280 pieds)

1 mètre = 3,28 pieds

Les Avis aux navigateurs temporaires et préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) dans la Partie 1, respectivement. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées par le Service hydrographique du Canada pour ce qui est des avis temporaires (T) et préliminaires (P). Il est recommandé que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. Pour la liste des cartes touchées par les avis (T) & (P), veuillez vous référer à l'index sur la page ii de la publication courante du [Sommaire mensuel des avis \(T\) et \(P\)](#).

Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les avis (T) & (P), il y a quelques changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'information maritime et formulaire de suggestion

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'information maritime et formulaire de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

Service hydrographique du Canada (SHC) – Information publiée dans la Partie 2 des Avis aux navigateurs

Les navigateurs sont avisés que seuls les changements les plus importants ayant une incidence directe sur la sécurité à la navigation sont publiés dans la Partie 2 – Corrections aux cartes. Cette limite est nécessaire pour veiller à ce que les cartes demeurent claires et faciles à lire. De ce fait, les navigateurs peuvent observer de légères différences de nature non essentielle en ce qui a trait aux renseignements qui se trouvent dans les publications officielles. Par exemple, une petite modification de la portée nominale ou de la hauteur focale d'un feu peut ne pas avoir fait l'objet d'une correction cartographique dans les *Avis aux navigateurs*, mais peut avoir été apportée dans la publication des *Livres des feux, des bouées et des signaux de brume*.

En cas de divergence entre les renseignements relatifs aux aides à la navigation fournis sur les cartes du SHC et la publication des *Livres des feux, des bouées et des signaux de brume*, cette dernière doit être considérée comme contenant les renseignements les plus à jour.

Cartes marines et publications canadiennes

Veillez consulter l'Avis No 14 de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2020* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Pour les dates d'édition courante des cartes, veuillez vous référer au site Web suivant : www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp

CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES – PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes.

Les utilisateurs sont invités à consulter la *Carte n° 1 : Signes conventionnels, abréviations et termes* du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes.

L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2 :

No. de la carte	Titre de la carte	Date de la dernière nouvelle édition de la carte	Système de référence géodésique	Dernière correction
1202	Cap Éternité à/to Saint-Fulgence – Nouvelle édition – 20-MAI-94 – NAD 1927			
Date de la correction hebdomadaire de la carte	6-août-1999			LNM/D 23-Jul-1999
Porter	un feu FI G			48°26'36.4"N 70°53'08.6"W
	(voir carte no. 1 P24)			(F2007-107) LF (700) MPO(6829264-01)
Modification de la carte	No. de référence Carte no. 1	No. de référence de la GCC	No. du Livre des feux	No. de référence du SHC

La dernière correction est identifiée par **LNM/D** ou **Last** (dernier) **Notice** (Avis) to (aux) **Mariners** (navigateurs) / **Date**.

LE SITE WEB DES AVIS AUX NAVIGATEURS – ÉDITIONS MENSUELLES, CORRECTIONS AUX CARTES ET ANNEXES GRAPHIQUES

Le site Web des Avis aux navigateurs permet aux utilisateurs d'accéder aux [publications des éditions mensuelles](#), aux [corrections des cartes](#) et aux [annexes graphiques](#).

Si vous désirez recevoir une notification concernant seulement les cartes qui vous intéressent, ainsi que les annexes graphiques reliées à ces cartes, et un message vous indiquant que la nouvelle publication mensuelle est maintenant en ligne, vous pouvez vous inscrire gratuitement au lien suivant : <https://www.notmar.gc.ca/email-fr.php>

De plus, la publication mensuelle et les fichiers connexes à télécharger, tels que les annexes graphiques de cartes et les diagrammes des *Instructions nautiques*, peuvent être obtenus en téléchargeant un seul fichier ZIP.

AVERTISSEMENTS DE NAVIGATION / AVIS À LA NAVIGATION

La Garde côtière canadienne procède à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'avertissements de navigation, anciennement nommé Avis à la navigation¹ qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction à la main sur les cartes, réimpressions ou nouvelles éditions de cartes marines.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avertissements de navigation qui sont diffusés par la Garde côtière canadienne jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou annulés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

Les Avertissements de navigation en vigueur sont disponibles sur la page régionale de Navigation électronique Portail d'information maritime de la Garde côtière canadienne à <http://www.marinfo.gc.ca/e-nav>.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission des cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec vos centres régionaux de bureaux d'émission d'AVNAV.

Région de l'Atlantique

* Centre des SCTM de Port aux Basques

Garde côtière canadienne
49, rue Stadium
Case postale 99
Port aux Basques NL A0M 1C0

Téléphone : (709) 695-2168 ou 1-800-563-9089
Télécopieur : (709) 695-7784

Courriel : AVNAV.SCTMPortAuxBasques@innav.gc.ca
Site Web : <http://www.marinfo.gc.ca/e-nav>

* Centre des SCTM de Sydney

Garde côtière canadienne
1190, chemin Westmount
Sydney NS B1R 2J6

Téléphone : (902) 564-7751 ou 1-800-686-8676
Télécopieur : (902) 564-7662

Courriel : AVNAV.SCTMSydney@innav.gc.ca
Site Web : <http://www.marinfo.gc.ca/e-nav>

Région du Centre

* Centre des SCTM de Prescott

Garde côtière canadienne
401, rue King Ouest
Case postale 1000
Prescott ON K0E 1T0

Séries « C » et « Q »
Téléphone : (613) 925-0666
Télécopieur : (613) 925-4519

Courriel : AVNAV.SCTMPrescott@innav.gc.ca
Site Web : <http://www.marinfo.gc.ca/e-nav>

Région de l'Arctique

* Centre des SCTM d'Iqaluit

En opération de la mi-mai approximativement à la fin de décembre.

Garde côtière canadienne
Case postale 189
Iqaluit NU X0A 0H0

Séries « A »
Téléphone : (867) 979-5269

Séries « H »
Téléphone : (867) 979-0310

Télécopieur : (867) 979-4264
Courriel : AVNAV.SCTMIqaluit@innav.gc.ca
Site Web : <http://www.marinfo.gc.ca/e-nav>

* Service disponible en français et en anglais.

¹ L'expression « Avis à la navigation » fut changée à « Avertissement de navigation » en janvier 2019.

INDEX

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ		1
Transports Canada – Restriction de vitesse - Rivières St. Clair et Détroit		1
Publication de la Garde côtière canadienne – Commentaires et suggestions sur les publications des Avis aux navigateurs (Notmar).....		1
Service hydrographique du Canada – Modification aux Tables des marées et des courants du Canada 2020 Volume 1 - Côte de l'Atlantique et Baie de Fundy.....		1
Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent et eaux avoisinantes – Protection des baleines		1
Transports Canada – Mesures, mises à jour et lignes directrices liées à la COVID-19.....		2
Service hydrographique du Canada – Modifications des Tables des marées et des courants du Canada 2020 Volume 2 - Golfe du Saint-Laurent.....		3
Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent - Protection du béluga : Zone de ralentissement à l'embouchure du Fjord du Saguenay et zone interdite à la Baie Sainte-Marguerite		3
Golfe du Saint-Laurent – Protection des baleines noires de l'Atlantique Nord		5
Service Hydrographique du Canada – Tables des marées et courants du Canada – Fin de l'impression		10
Service Hydrographique du Canada – Carte n° 1 – Fin de l'impression		11
Service Hydrographique du Canada – Avis aux navigateurs pour des changements de forme de bouées.....		11
*Garde côtière canadienne – Service Iridium SafetyCast.....		11
*1001 Service hydrographique du Canada – Cartes marines.....		11
*1002 Service hydrographique du Canada – Cartes électroniques de navigation.....		12
*1003 Service hydrographique du Canada – Cartes marines électroniques matricielles (BSB V3)		12
*1004 Transports Canada – Bulletins de la sécurité des navires No. 21 et No. 22/2020.....		12
*1006 Cape Tormentine à / to West Point – Bouée modifiée et déplacée.....		12
*1007 Plans Baie des Chaleurs / Chaleur Bay - Côte sud / South Shore – Bouée non lumineuse déplacée		12
*1009(P) Halifax Harbour: Point Pleasant to / à Bedford Basin – Cloche à être enlevée		13
*1010(P) Halifax Harbour: Black Point to / à Point Pleasant – Avis de changements proposés.....		13
*1011(P) Détroit de Northumberland / Northumberland Strait: Partie Ouest / Western Portion: Ports / Harbours – Feu à être supprimé		14
*1012(T) Kingston Harbour and Approaches/et les approches – Opérations de construction.....		15
PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES		16
PARTIE 3 – CORRECTIONS AUX AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME		N/A
PARTIE 4 – CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES		32
PARTIE 5 – CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME		33

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

Cet index numérique liste toutes les cartes marines mentionnées dans cette édition mensuelle des Avis aux navigateurs. Seules les cartes figurant dans la partie 2 de cette publication nécessitent une correction de carte. L'apparition des cartes dans toutes les autres parties, en particulier celles relatives à la correction d'autres publications nautiques, est incluse ici à titre de référence.

No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page
1226	16	4405	23 , 36	8012	29		
1236	16	4425	23 , 24	8047	30		
1310	16 , 17	4426	24 , 36	8048	30		
1320	40 , 41	4459	37				
2017	15	4491	24 , 37				
2181	17	4592	34				
2250	41	4661	24				
3910	11	4667	25 , 33				
4000	17	4679	25 , 33				
4001	17 , 18	4730	25				
4006	18	4821	25 , 33				
4013	18	4822	25				
4015	18	4844	33				
4021	18	4847	25 , 34				
4023	18	4863	26 , 34				
4024	18 , 19	4881	26 , 33				
4045	19	4905	12 , 26 , 37				
4047	19	4906	27				
4049	19	4909	14 , 27 , 40				
4202	13	4911	27 , 35				
4203	13 , 14	4913	27 , 28 , 35 , 36				
4227	19	4920	12 , 28 , 35				
4235	19 , 20	5001	28				
4236	20 , 21 , 34 , 35	5024	29				
4374	21	5048	29				
4375	21	5134	29				
4376	21 , 22	5138	29 , 33 , 34				
4377	22 , 23	8011	29				

TRANSPORTS CANADA – RESTRICTION DE VITESSE - RIVIÈRES ST. CLAIR ET DÉTROT

(Publication récurrente de l'avis *1103/12, initialement publié dans la *Publication des Avis aux navigateurs - Édition de l'Est 11/2012.*)

Depuis le 14 novembre 2012, la taille de la zone de restriction de vitesse actuellement en place conformément au Règlement sur la sécurité de la navigation dans les rivières St. Clair et Détroit entre le feu de la rivière Détroit et le feu de l'île aux Pêches est réduite en déplaçant l'extrémité sud de la zone de restriction de vitesse de son emplacement actuel au feu de la Rivière Détroit à un nouvel emplacement au feu N° D33 de la Pointe Bar.

PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS SUR LES PUBLICATIONS DES AVIS AUX NAVIGATEURS (NOTMAR)

Afin d'améliorer continuellement les publications des Avis aux navigateurs ainsi que d'offrir le service le plus efficace possible, l'équipe des Avis aux navigateurs invite tous les navigateurs et autres parties intéressées à soumettre leurs commentaires et suggestions sur de possibles améliorations à apporter à ses diverses publications et services à l'adresse courriel suivante : Notmar.XNCR@dfo-mpo.gc.ca

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – MODIFICATION AUX TABLES DES MARÉES ET DES COURANTS DU CANADA 2020 VOLUME 1 - CÔTE DE L'ATLANTIQUE ET BAIE DE FUNDY

(Publication récurrente de l'avis *203/20, initialement publié dans la *Publication des Avis aux navigateurs - Édition de l'Est 02/2020.*)

Le Service hydrographique du Canada de la région de l'Atlantique a identifié une erreur dans l'édition 2020 des Tables des marées et des courants du Canada Volume 1 - Côte de l'Atlantique et baie de Fundy, Horaires des marées pour Holyrood, Terre-Neuve (station # 925).

Les navigateurs doivent se référer au lien suivant pour obtenir les informations actualisées des horaires des marées de Holyrood : http://tides.gc.ca/fra/donnees/tableau/2020/wlev_sec/925

PARC MARIN DU SAGUENAY–SAINT-LAURENT ET EAUX AVOISINANTES – PROTECTION DES BALEINES

(Publication récurrente de l'avis *404/20, initialement publié dans la *Publication des Avis aux navigateurs - Édition de l'Est 04/2020.*)

La région du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent et sa périphérie est reconnue pour la population résidente de bélugas, une espèce en voie de disparition, et la grande diversité de baleines qui y migrent, principalement entre avril et novembre, pour s'alimenter.

MESURES DE PROTECTION RÉGLEMENTAIRES

Toutes les espèces de baleines fréquentant le Saint-Laurent sont protégées en vertu du *Règlement sur les mammifères marins*, découlant de la *Loi sur les pêches*. Dans les limites du parc marin, des mesures spécifiques s'appliquent en vertu du *Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent*, découlant de la *Loi sur le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent*. Toute collision avec un mammifère marin à l'intérieur du parc marin doit obligatoirement être signalée sans délai à un garde de parc au 1-866-508-9888. Pour les collisions en dehors du parc marin ou pour toute autre situation concernant un mammifère marin mort ou en difficulté, contactez le réseau d'urgence au 1-877-722-5346 ou la voie VHF 16.

Pour plus d'informations sur le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, voir l'avis 5C de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2020*.

MESURES DE PROTECTION VOLONTAIRES

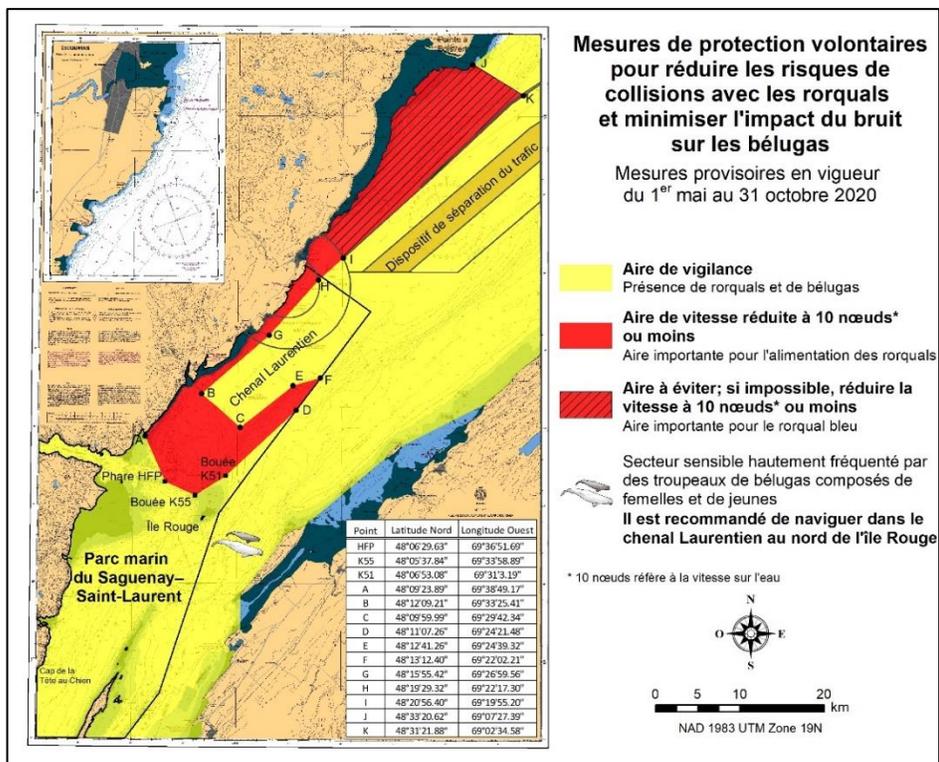
Mesures provisoires en vigueur du 1^{er} mai au 31 octobre 2020. Voir la carte à la fin de cet avis.

Ces mesures sont applicables au passage des navires marchands et de croisière entre Pointe à Boisvert et Cap de la Tête au Chien pour prévenir les collisions avec les baleines. Ces mesures doivent être envisagées seulement lorsqu'elles ne causent aucun préjudice à la sécurité de la navigation.

Aire de vigilance (aire jaune) : Afin de réduire les risques de collisions avec les rorquals pouvant être présents dans l'ensemble de l'aire, une vigilance accrue des navigateurs dans ce secteur est essentielle. Il est recommandé de mettre en poste une vigie afin d'accroître les possibilités de voir les animaux et ainsi prendre les mesures d'évitement nécessaires. S'il n'est pas possible de contourner les rorquals, ralentir et attendre que les animaux soient à une distance de plus de 400 mètres (0,215 mille marin) avant de reprendre de la vitesse. La nuit, les animaux sont difficilement visibles : une prudence accrue est donc recommandée.

Aire de vitesse réduite à 10 nœuds ou moins (aire rouge) : Afin de réduire les risques de collisions avec des rorquals dans cette aire d'alimentation, il est recommandé de réduire la vitesse sur l'eau du navire à un maximum de 10 nœuds ou moins dans l'aire de vitesse réduite et de mettre en poste une vigie. Le passage dans le chenal Laurentien au nord de l'île Rouge est recommandé pour minimiser l'impact du bruit dans un secteur sensible, au sud de cette île, hautement fréquenté par les troupeaux de bélugas composés de femelles et de jeunes.

Aire à éviter (aire rouge hachurée) : Afin de réduire le bruit et les risques de collisions avec des rorquals, les navires devraient éviter de passer dans cette aire fortement utilisée par les rorquals bleus, une espèce en voie de disparition. Si le passage dans l'aire ne peut être évité, réduire la vitesse sur l'eau du navire à 10 nœuds ou moins.



TRANSPORTS CANADA – MESURES, MISES À JOUR ET LIGNES DIRECTRICES LIÉES À LA COVID-19

(Publication récurrente de l'avis *401/20, initialement publié dans la *Publication des Avis aux navigateurs - Édition de l'Est 04/2020*.)

Veillez vous référer au lien ci-dessous pour les dernières mises à jour au sujet des mesures prises par Transports Canada en matière de transport en réponse à l'évolution de la nouvelle maladie à coronavirus (la COVID-19) :

<https://www.tc.gc.ca/fr/initiatives/covid-19-mesures-mises-a-jour-lignes-directrices-tc.html>

Pour obtenir des conseils destinés aux voyageurs et toute autre mise à jour, veuillez consulter :

Canada.ca/le-coronavirus

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – MODIFICATIONS DES TABLES DES MARÉES ET DES COURANTS DU CANADA 2020 VOLUME 2 - GOLFE DU SAINT-LAURENT

(Publication récurrente de l'avis *506/20, initialement publié dans la *Publication des Avis aux navigateurs - Édition de l'Est 05/2020*.)

Le Service hydrographique du Canada de la région du Québec a identifié une correction dans l'édition 2020 des Tables des marées et des courants du Canada, Volume 2, Golfe du Saint-Laurent, sur la page 79.

Les navigateurs doivent remplacer une partie de la Table 3 avec la partie correspondante annexée ci-dessous :
<https://www.notmar.qc.ca/publications/monthly-mensuel/images/ed052020-part1-vol2-p79.pdf>

PARC MARIN DU SAGUENAY–SAINT-LAURENT - PROTECTION DU BÉLUGA : ZONE DE RALENTISSEMENT À L'EMBOUCHURE DU FJORD DU SAGUENAY ET ZONE INTERDITE À LA BAIE SAINTE-MARGUERITE

(Publication récurrente de l'avis *605/20, initialement publié dans la *Publication des Avis aux navigateurs - Édition de l'Est 06/2020*.)

Le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent et sa périphérie sont au cœur de l'habitat essentiel estival des bélugas, une espèce en voie de disparition. Dans les limites du parc marin, des mesures de protection des mammifères marins s'appliquent en vertu du *Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent*.

Cependant, les lieux importants d'alimentation, de naissance et d'élevage des jeunes bélugas requièrent une protection accrue pour assurer le rétablissement de cette espèce. Le fjord du Saguenay, entre l'embouchure et la baie Sainte-Marguerite, fait partie des endroits les plus utilisés par les femelles et les jeunes bélugas entre mai et octobre. L'embouchure du Saguenay est reconnue pour être une aire d'alimentation et la baie Sainte-Marguerite comme un lieu de naissance et d'élevage.

Pour prévenir les collisions avec les bélugas, une zone de ralentissement obligatoire à 15 nœuds est en vigueur du 1^{er} mai au 31 octobre à l'embouchure du fjord du Saguenay. Pour assurer la quiétude des femelles et des jeunes durant la période critique des naissances, l'accès à la baie Sainte-Marguerite est interdit aux embarcations du 21 juin au 21 septembre, sauf pour les autorisations spéciales (voir description ci-dessous).

Pour des raisons de sécurité, *la mesure de zone de ralentissement à l'embouchure du fjord du Saguenay ne s'applique pas* aux navires de charge (voir l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs* de mai à octobre pour les mesures de protection volontaires dans l'estuaire du Saint-Laurent). Une vigilance accrue est cependant recommandée à tous les navigateurs entre l'embouchure et la baie Sainte-Marguerite pour la protection du béluga.

Pour plus d'informations sur le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, voir l'avis 5C de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2020* ou visitez : <http://parcmarin.qc.ca>.

MESURES DE PROTECTION RÉGLEMENTAIRES - BÉLUGA

Ensemble du territoire du parc marin :

- Lorsque des bélugas sont à moins d'un demi-mille marin d'une embarcation motorisée (926 mètres), il est obligatoire de maintenir une vitesse entre 5 et 10 nœuds.
- Pour toutes les embarcations, y compris celles à propulsion humaine (kayak et canot), il faut continuer de circuler en maintenant un cap.
- Toutes les embarcations doivent maintenir une distance minimale de 400 mètres des bélugas en tout temps.

Pour plus d'information sur le règlement, consultez : <http://parcmarin.qc.ca/protéger/#reglement>.

Embouchure du fjord du Saguenay (Figure 1) - Zone de ralentissement (aire hachurée rouge) :

- La vitesse maximale dans l'embouchure du Saguenay entre les bouées S7 et S8 et les quais des traversiers entre Baie-Sainte-Catherine et Tadoussac est de 15 nœuds du 1^{er} mai au 31 octobre.

Baie Sainte-Marguerite (Figure 2) - Zone interdite (aire rouge) :

- Du 21 juin au 21 septembre, les embarcations ne doivent pas pénétrer dans la zone rouge, qui suit une ligne entre le cap Nord-Ouest et le Cap Sainte-Marguerite.
- Une autorisation spéciale est accordée uniquement aux kayaks, canots et aux pêcheurs récréatifs qui doivent circuler sans arrêt le long d'un couloir de moins de 10 mètres des rives de la baie.

MESURES DE PROTECTION VOLONTAIRES

Secteur baie Sainte-Marguerite (Figure 2) - Zone de transit (aire hachurée jaune) :

- Du 21 juin au 21 septembre, il est recommandé aux embarcations motorisées de naviguer sans arrêt dans cette zone à une vitesse entre 5 et 10 nœuds.

Cette zone de transit vise à favoriser le respect du *Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent*, car les bélugas sont régulièrement présents dans le secteur de la Baie Sainte-Marguerite.

INFORMATION

Tous incidents, dont les collisions avec les baleines, doivent être signalés sans délai au 1-866-508-9888. Pour toute autre situation concernant un mammifère marin mort ou en difficulté, contactez le réseau d'urgence au 1-877-722-5346 ou la voie VHF 16.

Figure 1

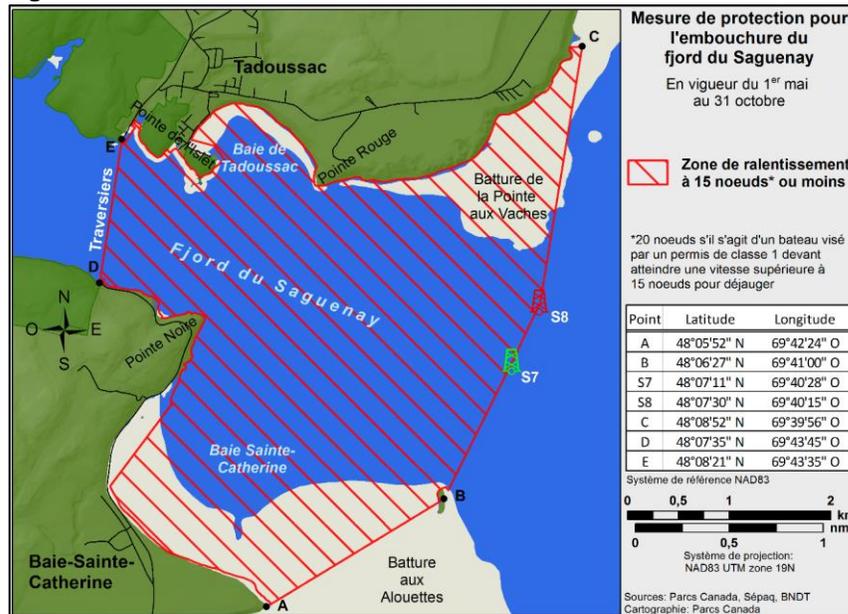
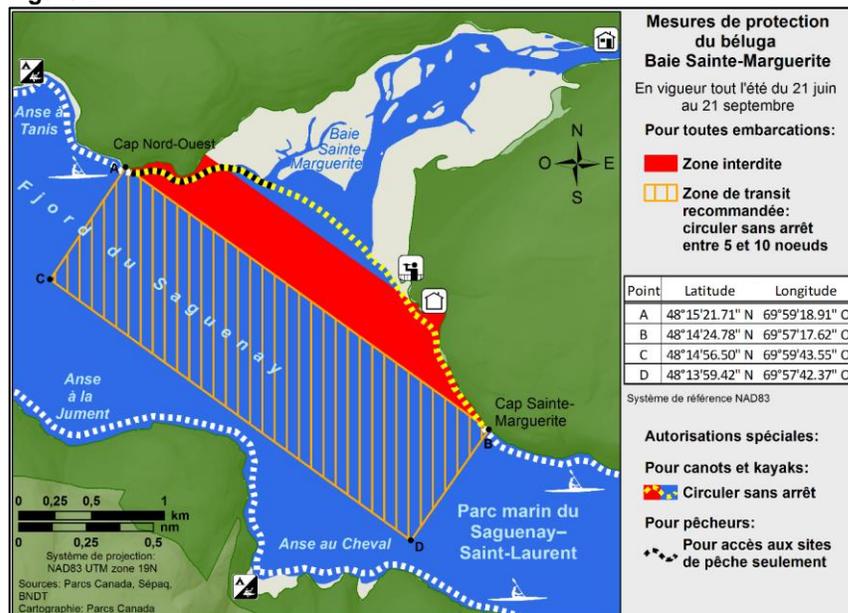


Figure 2



GOLFE DU SAINT-LAURENT – PROTECTION DES BALEINES NOIRES DE L'ATLANTIQUE NORD

(Publication récurrente de l'avis *706/20, initialement publié dans la *Publication des Avis aux navigateurs - Édition de l'Est 07/2020*.)

Référence : Avis *504/20 est annulé.

Étant donné les changements de trajets migratoires des baleines noires de l'Atlantique Nord et leur présence accrue dans les eaux du golfe du Saint-Laurent, le gouvernement du Canada a établi des restrictions de vitesse saisonnière à l'intérieur de zones spécifiques. Ces mesures de restriction de vitesse sont définies comme suit : des «zones statiques», des «zones de navigation dynamiques», des «zones de gestion saisonnière», une «zone d'essai volontaire de restriction de vitesse» et une «zone de restriction». [Voir la carte ci-dessous pour plus de détails.](#)

Note : Les avertissements de navigation comportant ces restrictions de vitesse sont considérés comme des avis à la navigation **qui doivent être respectés** en vertu de l'*Arrêté d'urgence visant la protection des baleines noires de l'Atlantique Nord (Eubalaena glacialis) dans le Golfe du Saint-Laurent* et l'*Arrêté d'urgence visant la protection des baleines noires de l'Atlantique Nord (Eubalaena glacialis) dans la vallée de Shediac et ses environs*.

Les zones de restriction de vitesse sont décrites dans l'avis mensuel aux navigateurs (NOTMAR), qui est publié par la Garde côtière canadienne (GCC). L'information sur l'état de ces zones est diffusée par le biais des avertissements de navigation (AVNAV), qui sont publiés par les centres des Services de communications et de trafic maritimes (SCTM) de la GCC.

Changements aux zones de restriction de vitesse

Sur la base de consultations avec l'industrie et appuyés sur des données scientifiques, les changements aux zones de restriction de vitesse entreront en vigueur le 28 avril 2020, alors que la ["zone de restriction"](#) sera mise en place selon l'*Arrêté d'urgence visant la protection des baleines noires de l'Atlantique Nord (Eubalaena glacialis) dans la vallée de Shediac et ses environs*.

- Les parties des zones statiques situées au nord et au sud du secteur dynamique E sont désormais remplacées par des zones de gestion saisonnière (ZGS) 1 et 2.
- La mise en place d'un essai volontaire de restriction de vitesse de 10.0 nœuds sur le fond se prolongeant du détroit de Cabot (une ligne reliant Cape North Nouvelle-Écosse à Cape Ray Terre-Neuve) jusqu'à la bordure est de la zone de navigation dynamique E, au début et à la fin de la saison.
- Une zone de restriction obligatoire située dans la vallée de Shediac et ses environs, déterminée sur la base de la répartition des baleines noires.

Veillez-vous référer au dernier AVNAV publié par la GCC-STCM pour connaître toutes les restrictions de vitesse présentement en vigueur.

Mesures de restriction de vitesse pour 2020

Ces restrictions seront en vigueur du **28 avril au 15 novembre 2020**.

Zones statiques

Dans les zones statiques, **tous** les navires d'une longueur hors-tout (LHT) supérieure à **13 m** doivent procéder à une vitesse-fond n'excédant pas 10.0 nœuds.

Coordonnées de la zone statique nord :

- 50° 20' N 065° 00' W
- 49° 13' N 065° 00' W
- 48° 40' N 064° 13' W
- 48° 40' N 062° 40' W
- 48° 03' N 061° 07.5' W
- 47° 58.1' N 061° 03.5' W
- 48° 00' N 061° 00' W
- 49° 04' N 061° 00' W
- 49° 04' N 062° 00' W
- 49° 43' N 063° 00' W
- 50° 20' N 063° 00' W

Coordonnées de la zone statique sud :

- 48° 40' N 065° 00' W
- 48° 40' N 062° 40' W
- 48° 03' N 061° 07,5' W
- 47° 58.1' N 061° 03,5' W
- 47° 10' N 062° 30' W
- 47° 10' N 065° 00' W

Si cette restriction de vitesse venait à changer en cas d'intempéries, les navigateurs seraient avisés à l'avance par l'intermédiaire d'un AVNAV.

À l'intérieur d'une zone statique non soumise à une restriction de vitesse, les navires peuvent procéder à une vitesse sécuritaire. Les navigateurs sont néanmoins encouragés à prendre en considération la possibilité que leur navire heurte des baleines noires de l'Atlantique Nord lorsqu'ils envisagent une "vitesse sécuritaire" lors de la navigation.

Zones de navigation dynamiques

Il y a 5 zones de navigation dynamiques situées à l'intérieur des systèmes de routage au nord et au sud de l'île d'Anticosti: A, B, C, D et E

Coordonnées des zones de navigation dynamiques

Secteur A

- 49° 41' N 065° 00' W
- 49° 20' N 065° 00' W
- 49° 11' N 064° 00' W
- 49° 22' N 064° 00' W

Secteur B

- 49° 22' N 064° 00' W
- 49° 11' N 064° 00' W
- 48° 48' N 063° 00' W
- 49° 00' N 063° 00' W

Secteur C

- 49° 00' N 063° 00' W
- 48° 48' N 063° 00' W
- 48° 24' N 062° 00' W
- 48° 35' N 062° 00' W

Secteur D

- 50° 16' N 064° 00' W
- 50° 00' N 064° 00' W
- 49° 56' N 063° 00' W
- 50° 16' N 063° 00' W

Secteur E

- 48° 35' N 062° 00' W
- 48° 24' N 062° 00' W
- 48° 03' N 061° 07.5' W
- 47° 58.1' N 061° 03.5' W
- 48° 00' N 061° 00' W
- 48° 10.5' N 061° 00' W

Si le gouvernement du Canada ne détecte pas de baleine noire de l'Atlantique Nord dans ces zones, le navire peut procéder à une vitesse sécuritaire lorsqu'en transit à l'intérieur de celles-ci.

Lorsqu'il y a détection de baleines noires à l'intérieur d'une zone de navigation dynamique, les navires d'une longueur (LHT) supérieure à **13 m** en seront avisés :

- par l'intermédiaire d'un AVNAV; et
- devront procéder à une vitesse-fond n'excédant pas 10.0 nœuds à l'intérieur de cette zone.

Restrictions de vitesse dans les zones de navigation dynamiques

La présence de baleines noires de l'Atlantique Nord dans une ou plusieurs zones de navigation dynamiques déclenchera une restriction de vitesse dans les zones concernées. La restriction de vitesse dans les zones de navigation dynamiques sera en vigueur pendant 15 jours à partir de la date d'émission de l'AVNAV. Nous pouvons prolonger cette restriction au-delà de 15 jours si des baleines noires continuent d'être détectées.

Suite à l'émission d'un AVNAV annonçant une restriction de vitesse dans une ou plusieurs zones de navigation dynamiques, les navires d'une longueur (LHT) supérieure à 13 m doivent procéder à une vitesse-fond n'excédant pas 10.0 nœuds.

À l'intérieur de toute zone non soumise à une restriction de vitesse, les navires peuvent procéder à une vitesse sécuritaire. Les navigateurs sont néanmoins encouragés à prendre en considération la possibilité que leur navire heurte des baleines noires de l'Atlantique Nord lorsqu'ils envisagent une "vitesse sécuritaire" lors de la navigation.

Zones de gestion saisonnière

La zone de gestion saisonnière 1 (ZGS-1) et la zone de gestion saisonnière 2 (ZGS-2) sont des zones de restriction de vitesse situées respectivement au nord et au sud de la zone de navigation dynamique E.

À l'intérieur des zones de gestion saisonnière, les navires d'une longueur (LHT) supérieure à **13 m** :

- doivent procéder à une vitesse-fond n'excédant pas 10.0 nœuds, du 28 avril au 30 juin 2020; et
- peuvent procéder à une vitesse sécuritaire du 1er juillet au 15 novembre 2020, à moins qu'une baleine noire de l'Atlantique Nord ne soit détectée. Si tel est le cas, une restriction de vitesse-fond de 10.0 nœuds sera en vigueur pendant 15 jours à partir de la date d'émission de l'AVNAV. Nous pouvons prolonger cette restriction de vitesse au-delà de 15 jours si des baleines noires continuent d'être détectées.

Coordonnées de la ZGS-1:

- 49° 04' N 062° 00' W
- 49° 04' N 061° 00' W
- 48° 10.5' N 061° 00' W
- 48° 35' N 062° 00' W

Coordonnées de la ZGS-2:

- 48° 24' N 062° 00' W
- 48° 03' N 061° 07.5' W
- 47° 58.1' N 061° 03.5' W
- 47° 26.69' N 062° 00' W

Zone de restriction

Pendant les mois d'été, une proportion importante de la population entière de baleines noires de l'Atlantique Nord se rassemble pour s'alimenter en surface près de la [vallée de Shediac](#). Comme cela rend la baleine noire de l'Atlantique Nord plus vulnérable aux collisions avec les navires, une zone de restriction obligatoire sera mise en place dans la [vallée de Shediac](#) et ses environs. La date d'entrée en vigueur et l'emplacement précis de la zone ont été déterminés en se basant sur la répartition observée des baleines. Les détails appropriés peuvent être consultés sous *l'Arrêté d'urgence visant la protection des baleines noires de l'Atlantique Nord (Eubalaena glacialis) dans la vallée de Shediac et ses environs*. Ces renseignements sont également disponibles pour les navigateurs par l'entremise d'avertissements de navigation et d'avis aux pêcheurs.

Les bâtiments d'une longueur hors-tout (LHT) supérieure à **13 m** devront :

- Éviter la zone à moins de faire partie des exceptions nommées dans l'Arrêté d'urgence
- Les bâtiments exemptés naviguant dans cette zone ne doivent pas excéder une vitesse supérieure à 8 nœuds sur le fond.

L'emplacement et la dimension de la zone de restriction ne sera pas modifiée.

Zone d'essai volontaire de restriction de vitesse dans le détroit de Cabot

Afin de coïncider avec les périodes d'arrivée et de sortie des baleines noires de l'Atlantique Nord dans les eaux du golfe du Saint-Laurent, nous mettons en place une restriction de vitesse volontaire du 28 avril au 15 juin 2020, ainsi que du 1er octobre au 15 novembre 2020.

- Durant ces périodes, les navires d'une longueur supérieure à 13 m sont invités à réduire leur vitesse volontairement afin de ne pas excéder une vitesse-fond de 10 nœuds.
- En dehors des périodes de restriction, les navires peuvent procéder à des vitesses sécuritaires.

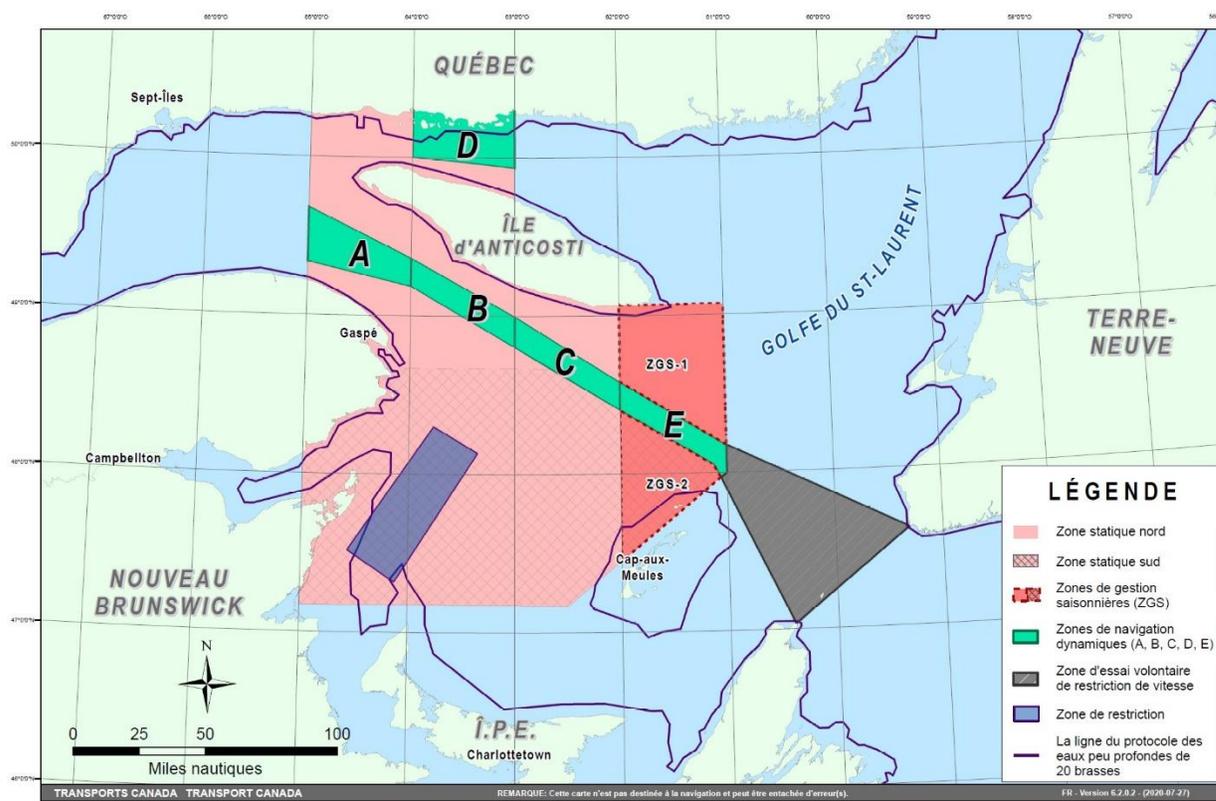
Coordonnées de la zone de restriction de vitesse volontaire :

- 48° 10.5' N 061° 00' W
- 47° 37.2' N 059° 18.5' W
- 47° 02' N 060° 23.7' W
- 47° 58.1' N 061° 03.5' W
- 48° 00' N 061° 00' W

Carte du golfe du Saint-Laurent

La carte suivante indique :

- la zone de restriction de vitesse en rose (zones statiques);
- les zones de navigation dynamiques en vert;
- les zones de gestion saisonnière en rose foncé;
- la zone d'essai volontaire de restriction de vitesse en gris; et
- la zone de restriction, en bleu foncé.



Carte illustrant les deux zones statiques (nord et sud), les cinq zones de navigation dynamique (A, B, C, D et E), les zones de gestion saisonnière 1 et 2, la zone de restriction, la zone d'essai volontaire de restriction de vitesse ainsi que la ligne du protocole des eaux peu profondes de 20 brasses.

Cette carte sert de représentation visuelle seulement et ne doit pas être utilisée pour la navigation ou l'application de la loi.

Diffusion AVNAV

La GCC-STCM émet et publie des AVNAVs :

- par l'entremise de radiodiffusion
- en ligne sur [le portail d'information maritime du Canada](#) et sur le site [d'avertissements de navigation de la GGC](#)

Les navigateurs doivent s'assurer qu'ils ont l'information exacte et mise à jour à propos de la protection des baleines noires de l'Atlantique Nord, telle qu'énoncée dans les NOTMARs et AVNAVs en vigueur.

Dans le contexte de la restriction de vitesse visant à protéger la baleine noire de l'Atlantique Nord, l'AVNAV présentement en vigueur sera fourni aux navires soumis aux normes du *Règlement sur les zones de services de trafic maritime* ou du *Règlement sur la zone de service de trafic maritime de l'Est du Canada*.

Pour un bâtiment sortant :

- au point d'appel 10 (St-Laurent); ou
- lors d'un départ en aval de la station de pilotage de Québec (y compris la rivière Saguenay, la Baie-des-Chaleurs, la baie de Miramichi, etc.)

Pour un bâtiment entrant :

- lorsqu'une autorisation est octroyée pour naviguer en eaux canadiennes

Pour un bâtiment en transit :

- au dernier point de rapport précédant l'entrée dans la zone de restriction de vitesse; et/ou
- à 10 milles nautiques avant l'entrée dans la zone de restriction de vitesse

Pour les navires non soumis aux règlements susmentionnés, les exploitants de navires sont tenus de surveiller les émissions du réseau des Services de communications et de trafic maritimes (SCTM) de la Garde côtière canadienne pour obtenir les informations les plus récentes. Pour les radiofréquences maritimes et les heures de diffusion, les informations peuvent être trouvées dans la publication [Aides radio à la navigation maritime](#).

Aides à la navigation

La Garde côtière canadienne teste actuellement les aides à la navigation virtuelles du système d'identification automatique (AIS AtoN) dans des zones spécifiques. Ces aides informent les navigateurs d'un secteur dynamique soumis à une restriction de vitesse (selon NOTMAR 819 (T) / 2016).

Chaque secteur dynamique est délimité par quatre AIS AtoN virtuelles qui peuvent être affichés sur l'équipement de navigation, tel que :

- Système de visualisation de cartes électroniques et d'informations (ECDIS)
- Système de cartes électroniques (ECS)
- RADAR
- Dispositif minimum d'affichage et de saisie (MKD)
- Cartes électroniques de navigation (ENC)

La Garde côtière canadienne diffusera les AIS AtoN virtuelles uniquement **lorsque** la restriction de vitesse sera en vigueur dans au moins un secteur.

Les navigateurs doivent sélectionner le symbole de l'AIS AtoN virtuelle, afin de voir le message. Par exemple : «SectA1 Spd Lim 10 kt.» Ce message fait référence à une restriction de vitesse en vigueur pour un secteur spécifique.

Note : Ce système n'est pas le principal moyen de communiquer cette information, mais plutôt une mesure complémentaire.

Conformité et application de la loi

Vous devez vous conformer aux avertissements de navigation diffusés et publiés par la Garde côtière canadienne en relation avec tout arrêté d'urgence rédigé conformément à *la loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, visant à réglementer la navigation afin de protéger la baleine noire de l'Atlantique Nord.

Si vous ne vous conformez pas aux instructions de l'AVNAV ou des arrêtés d'urgence, vous pourriez faire face à :

- des sanctions administratives pécuniaires jusqu'à concurrence de 250 000 \$ CAN ; et/ou
- des sanctions pénales en vertu de la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada

Si un navire semble avoir enfreint une limitation de vitesse, les inspecteurs de la sécurité maritime de Transports Canada passeront en revue les renseignements fournis par l'AIS et chercheront à obtenir une justification du capitaine du navire.

Nous n'octroierons aucune dérogation préalable à la limitation de vitesse. Néanmoins, si une déviation inhérente aux limitations de vitesse est requise pour des raisons de sécurité, les renseignements suivants devront être entrés dans le journal de la passerelle :

- Raisons de la déviation;
- Vitesse du navire au moment de la déviation;
- Latitude et longitude au moment de la déviation;
- Heure et durée de la déviation;
- Signature du capitaine du navire et date de l'inscription dans le journal de la passerelle.

Pour toute déviation, certains facteurs seront pris en considération par Transports Canada, notamment:

- Navigation afin d'assurer la sécurité du navire;
- Conditions météorologiques;
- Circonstances imprévisibles; et
- Réponse à une situation d'urgence.

Signaler la présence de baleines

Veillez s'il vous plaît signaler toute observation de baleine enchevêtrée dans un filet, blessée ou morte, au Centre de services de communications et de trafic maritimes de la GCC le plus près, ou aux établissements suivants :

Pour la partie sud du golfe du Saint-Laurent :

Marine Animal Response Society au 1-866-567-6277

Pour Terre-Neuve-et-Labrador

Whale Release and Strandings au 1-888-895-3003

Pour le secteur du Québec

Urgences mammifères marins au 1-877-722-5346.

Si vous apercevez des baleines vivantes et nageant librement, vous devez le signaler

- en appelant au 1-902-440-8611 (local) ou au 1-844-800-8568 (sans frais)
- ou par courriel à XMARWhalesightings@dfo-mpo.gc.ca

Veillez consulter WhaleMap pour les plus récentes observations de baleines noires :

<https://whalemap.ocean.dal.ca/>

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – TABLES DES MARÉES ET COURANTS DU CANADA – FIN DE L'IMPRESSION

(Publication récurrente de l'avis *904/20, initialement publié dans la *Publication des Avis aux navigateurs - Édition de l'Est 09/2020*.)

En raison de la disponibilité des *Tables des marées et des courants du Canada* en [fichiers PDF consultables et imprimables](#) sur cartes.gc.ca pour chaque volume complet ainsi que des [informations supplémentaires sous différents formats](#) (prédictions, observations en tableaux et graphiques) sur marees.gc.ca, le Service hydrographique du Canada cessera définitivement l'impression de tous les volumes des *Tables des marées et des courants du Canada* à partir de janvier 2021.

Les progrès technologiques entraînent une nouvelle ère de la navigation maritime, avec des produits numériques et électroniques. Le SHC est en train de transformer la façon dont il fournit des données et des services de qualité à ses clients, plus rapidement, pour soutenir la prise de décision.

Pour plus d'informations, consultez le site www.cartes.gc.ca.

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTE N° 1 – FIN DE L'IMPRESSIION

(Publication récurrente de l'avis *905/20, initialement publié dans la *Publication des Avis aux navigateurs - Édition de l'Est 09/2020.*)

En raison de la disponibilité de la *Carte n° 1 : Signes conventionnels, abréviations et termes* en [fichiers PDF consultables et imprimables](#) et en [HTML](#) sur cartes.gc.ca, le Service hydrographique du Canada cessera définitivement l'impression de la *Carte n° 1 : Signes conventionnels, abréviations et termes* à partir de janvier 2021.

Les progrès technologiques entraînent une nouvelle ère de la navigation maritime, avec des produits numériques et électroniques. Le SHC est en train de transformer la façon dont il fournit des données et des services de qualité à ses clients, plus rapidement, pour soutenir la prise de décision.

Pour plus d'informations, consultez le site www.cartes.gc.ca.

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – AVIS AUX NAVIGATEURS POUR DES CHANGEMENTS DE FORME DE BOUÉES

(Publication récurrente de l'avis *906/20, initialement publié dans la *Publication des Avis aux navigateurs - Édition de l'Est 09/2020.*)

Dans le cadre de la transformation numérique du SHC et dans le but d'économie, le SHC ne produira plus systématiquement d'Avis aux Navigateurs (AN) concernant des changements de forme de bouées seulement. Ces changements seront cependant appliqués aux cartes électroniques de navigation (CÉN) le cas échéant. Les versions papier et matricielles seront mises à jour lors du processus de Nouvelles Éditions.

*GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – SERVICE IRIDIUM SAFETYCAST

(Publication récurrente de l'avis *907/20, initialement publié dans la *Publication des Avis aux navigateurs - Édition de l'Est 09/2020.*)

L'Organisation maritime internationale (OMI) et l'Organisation hydrographique internationale (OHI) ont annoncé la création du service Iridium SafetyCast, un service mobile de communication par satellite reconnu dans le contexte du Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM).

À compter du 1er octobre 2020, un service Iridium SafetyCast pour la diffusion d'avertissements de navigation en anglais sera en « capacité opérationnelle initiale » (COI) pour les NAVAREA XVII et XVIII de l'Arctique canadien.

Pendant la période de COI d'Iridium SafetyCast, les avertissements de navigation seront diffusés conformément au Manuel conjoint OMI/OHI/OMM révisé sur les renseignements sur la sécurité maritime, de manière intermittente et à titre d'essai. La période de COI est une étape de test et d'évaluation nécessaire pour garantir que les avertissements de navigation sont traités et promulgués en temps utile et de manière appropriée. Les NAVAREA XVII et XVIII diffuseront des messages Iridium SafetyCast aux navires dotés d'un récepteur SafetyCast agréé. Il est conseillé aux navires équipés de terminaux SMDSM Iridium de consulter les manuels d'utilisation du fabricant pour obtenir des renseignements sur le réglage de leurs récepteurs SafetyCast afin de recevoir les messages SafetyCast pertinents.

Pendant cette période, la Garde côtière canadienne ne garantira pas la disponibilité du service.

Le moment où les NAVAREA XVII et XVIII seront prêtes à établir une « capacité opérationnelle totale » sera déterminé à une date ultérieure et annoncé dans le cadre d'un avis aux navigateurs subséquent.

*1001 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES MARINES

CARTES	TITRE	ÉCHELLE	DATE D'ÉDITION	CAT#	PRIX
Nouvelles éditions					
3910	Plans - Milbanke Sound and/et Beauchemin Channel	1:20 000	11-SEPT-2020	2	20.00

***1002 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION**

NUMÉRO CEN S-57	TITRE DE LA CARTE
NOUVEAUX PRODUITS	
CA479263	Île Mistanoque aux/to Îles Mack (Ouest/West)
CA479264	Île Mistanoque aux/to Îles Mack (Est/East)
RETIRÉES EN PERMANENCE	
CA479256	Île Mistanoque aux/to Îles Mack

***1003 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES MARINES ÉLECTRONIQUES MATRICIELLES (BSB V3)**

CARTES	TITRE	ÉCHELLE	DATE D'ÉDITION
Nouvelles éditions			
RM-3910	Plans - Milbanke Sound and/et Beauchemin Channel	1:20 000	11-SEPT-2020

***1004 TRANSPORTS CANADA – BULLETINS DE LA SÉCURITÉ DES NAVIRES NO. 21 ET NO. 22/2020**

De nouveaux **Bulletins de la sécurité des navires** ont récemment été publiés sur le site web de Transports Canada à www.tc.gc.ca/bsn-ssb/.

Pour consulter ou télécharger ces bulletins, s'il vous plaît cliquez sur le lien ci-dessous :

[Bulletin No. 21/2020](#) – Mesures temporaires révisées à l'égard des certificats du personnel maritime, des livrets de service, des certificats médicaux maritimes et des services au comptoir (les examens oraux peuvent désormais être administrés virtuellement)
SGDDI No : 16849219

[Bulletin No. 22/2020](#) – Formulaires en ligne pour une demande, ou un renouvellement, de documents spécifiant l'effectif minimal de sécurité
SGDDI No : 16872110

Inscrivez-vous au [bulletin électronique](#) pour recevoir un avis par courriel chaque fois qu'un nouveau Bulletin de la sécurité des navires est publié sur notre site web.

Contactez-nous au securitemaritime-marinesafety@tc.gc.ca ou 1-855-859-3123 (sans frais).

***1006 CAPE TORMENTINE À / TO WEST POINT – BOUÉE MODIFIÉE ET DÉPLACÉE**

Référence Carte : 4905

La bouée lumineuse suivante a été remplacée par une bouée non lumineuse et a été déplacée aux coordonnées suivantes :

Abrams Village – Bouée DH14 de LF 1023.6 à LF 6023.6 : 46° 26' 53.3"N 064° 07' 03.2"W
(G2020-220)

***1007 PLANS BAIE DES CHALEURS / CHALEUR BAY - CÔTE SUD / SOUTH SHORE – BOUÉE NON LUMINEUSE DÉPLACÉE**

Référence Carte : 4920

La bouée non lumineuse suivante a été déplacée aux coordonnées suivantes :

Shippagan – Bouée EG29 (LF 6291.2) : 47° 44' 49.1"N 064° 41' 51.4"W
(G2020-214)

***1009(P) HALIFAX HARBOUR: POINT PLEASANT TO / À BEDFORD BASIN – CLOCHE À ÊTRE ENLEVÉE**

Référence Carte : 4202

La Garde côtière canadienne propose d'enlever la cloche de l'aide à la navigation suivante :

Ives Knoll – Bouée à cloche lumineuse H22 (LF 535) (44° 37' 39.4"N 063° 32' 54.0"W)

La bouée et le feu demeurent en place.

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priés de présenter leurs observations avant le 29 janvier 2021, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 30 octobre 2020. Suivant cette date, cet avis sera annulé. Tout commentaire doit être adressé à la personne suivante :

Surintendante, Aides à la navigation
Garde côtière canadienne
Case postale 1236
Charlottetown, PE C1A 7M8
Téléphone : (902) 566-7936
Courriel : claire.maclaren@dfo-mpo.gc.ca

Ces observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(F2020-044)

***1010(P) HALIFAX HARBOUR: BLACK POINT TO / À POINT PLEASANT – AVIS DE CHANGEMENTS PROPOSÉS**

Référence Carte : 4203

La Garde côtière canadienne propose de modifier de façon permanente les aides à la navigation suivantes :

N° LF	Nom de l'aide	Position	Changements proposés
523	Mars Rock – Bouée à sifflet lumineuse H9	44° 34' 28.4"N 063° 32' 07.5"W	Enlever le sifflet. Déplacer la bouée à la position suivante : 44° 34' 19.1"N 063° 32' 11.3"W.
523.1	Mars Rock North – Bouée lumineuse H11	44° 34' 58.8"N 063° 32' 15.6"W	Mouiller une bouée de bâbord équipée d'une lanterne verte avec caractère d'éclat : Lum. 0.5 s, obs. 3.5s.
524.2	Banc milieu extérieur Ouest (West Outer Middle Ground) – Bouée lumineuse HK4	44° 35' 50.3"N 063° 32' 33.6"W	Enlever la bouée.
524.3	Outer Middle Ground – Bouée lumineuse cardinale Ouest HKB	44° 35' 50.3"N 063° 32' 33.6"W	Mouiller une bouée cardinale Ouest équipée d'une lanterne blanche avec caractère d'éclat : Q(9) 15s.
525.2	Banc milieu Sud Est (Southeast Middle Ground) – Bouée lumineuse HK5	44° 36' 11.3"N 063° 32' 33.6"W	Changer le code d'aide de HK5 à H15.
526.5	Middle Ground – Bouée lumineuse cardinale Sud HKC	44° 36' 07.2"N 063° 32' 55.0"W	Mouiller une bouée cardinale Sud équipée d'une lanterne blanche avec caractère d'éclat : Q(6)+LFI 15s.
526.6	Fergusons Cove – Bouée lumineuse HK17	44° 36' 21.4"N 063° 33' 17.2"W	Mouiller une bouée de bâbord équipée d'une lanterne verte avec caractère d'éclat : Lum. 0.5 s, obs. 3.5s.

AVIS AUX NAVIGATEURS
ÉDITION MENSUELLE DE L'EST 10/2020

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

526.7	Middle Ground – Bouée lumineuse cardinale Ouest HKD	44° 36' 35.3"N 063° 32' 59.9"W	Mouiller une bouée cardinale Ouest équipée d'une lanterne blanche avec caractère d'éclat : Q(9) 15s.
527.5	Northeast Middle Ground – Bouée lumineuse H17	44° 36' 41.1"N 063° 32' 49.4"W	Mouiller une bouée de bâbord équipée d'une lanterne verte avec caractère d'éclat : Lum. 0.5 s, obs. 3.5s.
529	Pleasant Shoal – Bouée à cloche lumineuse H19	44° 36' 58.2"N 063° 33' 08.8"W	Enlever la cloche. Déplacer la bouée à la position suivante : 44° 37' 00.3"N 063° 33' 06.9"W. Augmenter l'intensité de la lanterne. Changer le caractère d'éclat à : Lum. 0.3 s, obs. 0.7 s.
530	Banc milieu (Middle Ground) – Bouée lumineuse cardinale Nord HAD	44° 36' 39.8"N 063° 32' 49.9"W	Enlever la bouée.

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priés de présenter leurs observations avant le 29 janvier 2021, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 30 octobre 2020. Suivant cette date, cet avis sera annulé. Tout commentaire doit être adressé à la personne suivante :

Surintendante, Aides à la navigation
Garde côtière canadienne
Case postale 1236
Charlottetown, PE C1A 7M8
Téléphone : (902) 566-7936
Courriel : claire.maclaren@dfo-mpo.gc.ca

Ces observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(F2020-040, 042, 043, 045, 046)

***1011(P) DÉTROIT DE NORTHUMBERLAND / NORTHUMBERLAND STRAIT: PARTIE OUEST / WESTERN PORTION: PORTS / HARBOURS – FEU À ÊTRE SUPPRIMÉ**

Référence Carte : 4909

La Garde côtière canadienne propose de supprimer en permanence l'aide à la navigation suivante :

Cassie Point (LF 1113) (46° 19' 11.4"N 064° 30' 45.5"W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priés de présenter leurs observations avant le 29 janvier 2021, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 30 octobre 2020. Suivant cette date, cet avis sera annulé. Tout commentaire doit être adressé à la personne suivante :

Surintendante, Aides à la navigation
Garde côtière canadienne
Case postale 1236
Charlottetown, PE C1A 7M8
Téléphone : (902) 566-7936
Courriel : claire.maclaren@dfo-mpo.gc.ca

Ces observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(G2020-226P)

***1012(T) KINGSTON HARBOUR AND APPROACHES/ET LES APPROCHES – OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION**

Référence Carte : 2017

Des travaux de construction de quai ont lieu quotidiennement de 1100 UTC jusqu'à 2300 UTC au terminal du traversier de Kingston-Wolfe Island. Le traversier demeure opérationnel. Les navires ne sont pas autorisés à accoster du côté sud. La zone de construction est marquée et éclairée.

(NW-C-1786-20)

1226 - Baie-Comeau - Nouvelle édition - 25-OCT-2019 - NAD 1983

30-OCT-2020

LNMD. 10-AVR-2020

Porter une profondeur de 1 mètre 7 décimètres
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579048
49°13'40.2"N 068°07'53.0"W
MPO(6410468-01)

Porter une profondeur de 1 mètre 8 décimètres
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579048
49°13'18.6"N 068°07'10.0"W
MPO(6410468-03)

Porter une profondeur de 0 mètre 7 décimètres
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579048
49°13'17.3"N 068°07'06.1"W
MPO(6410468-04)

Porter une profondeur de 1 mètre 9 décimètres
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579048
49°13'17.1"N 068°06'53.9"W
MPO(6410468-05)

1226 - Quai public/Public Wharf - Nouvelle édition - 25-OCT-2019 - NAD 1983

30-OCT-2020

LNMD. 10-AVR-2020

Porter une profondeur de 1 mètre 7 décimètres
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579048
49°13'40.2"N 068°07'53.0"W
MPO(6410468-01)

1226 - Quais/Wharves Cargill et Alcoa - Nouvelle édition - 25-OCT-2019 - NAD 1983

30-OCT-2020

LNMD. 10-AVR-2020

Modifier 9,3 m (2011) pour lire 9,3 m (2018)
(Voir la Carte n° 1, I22)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579048
49°14'58.4"N 068°08'00.8"W
MPO(6410462-01)

1236 - Matane - Nouvelle édition - 26-OCT-2012 - NAD 1983

02-OCT-2020

LNMD. 29-MAI-2020

Coller l'annexe graphique
Télécharger l'annexe graphique - ftp://ftp.dfo-mpo.gc.ca/patches/1236_6410267_1_202008311653.pdf
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579040
48°50'36.0"N 067°34'34.0"W
MPO(6410267-01)

1310 - Section A-B - Nouvelle édition - 07-JUIN-2019 - NAD 1983

02-OCT-2020

LNMD. 08-NOV-2019

Porter une sonde de 6 mètres 1 décimètre
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579001
45°37'47.8"N 073°29'08.8"W
MPO(6410449-01)

Porter une sonde de 6 mètres 2 décimètres
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579001
45°38'13.8"N 073°29'10.6"W
MPO(6410449-02)

1310 - Section B-C - Nouvelle édition - 07-JUIN-2019 - NAD 1983

02-OCT-2020

LNMD. 08-NOV-2019

Porter une sonde de 6 mètres 1 décimètre
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579001

45°37'47.8"N 073°29'08.8"W

MPO(6410449-01)

2181 - Port Stanley - Nouvelle édition - 11-MAI-2007 - NAD 1983

02-OCT-2020

LNMD. 18-OCT-2019

Coller l'annexe graphique
Télécharger l'annexe graphique - ftp://ftp.dfo-mpo.gc.ca/patches/2181_6604685_1_202009011243.pdf

42°39'24.0"N 081°12'50.0"W

(B2020014) *MPO(6604685-01)*

4000 - Gulf of Maine to/à Baffin Bay / Baie de Baffin - Nouvelle édition - 25-JUIL-2003 - NAD 1983

02-OCT-2020

LNMD. 06-MARS-2020

Rayer le système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques
ODAS/SADO avec une profondeur connue de 9 mètres
(Voir la Carte n° 1, L25)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA176030

53°01'14.6"N 053°27'37.8"W

MPO(6309223-02)

Rayer le système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques
ODAS/SADO avec une profondeur connue de 9 mètres
(Voir la Carte n° 1, L25)

50°24'40.0"N 049°11'45.3"W

MPO(6309223-03)

Rayer le système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques
ODAS/SADO avec une profondeur connue de 9 mètres
(Voir la Carte n° 1, L25)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276515

44°58'04.0"N 048°44'00.9"W

MPO(6309223-04)

Rayer le système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques
ODAS/SADO avec une profondeur connue de 9 mètres
(Voir la Carte n° 1, L25)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276091

44°11'33.8"N 053°16'29.2"W

MPO(6309223-05)

4001 - Gulf of Maine to Strait of Belle Isle / au Détroit de Belle Isle - Nouvelle édition - 01-DÉC-1995 - NAD 1983

02-OCT-2020

LNMD. 28-AOÛT-2020

Rayer le système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques
ODAS/SADO avec une profondeur connue de 9 mètres
(Voir la Carte n° 1, L25)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA176030

53°01'14.6"N 053°27'37.8"W

MPO(6309223-02)

Rayer le système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques
ODAS/SADO avec une profondeur connue de 9 mètres
(Voir la Carte n° 1, L25)

50°24'40.0"N 049°11'45.3"W

MPO(6309223-03)

Rayer le système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques
ODAS/SADO avec une profondeur connue de 9 mètres
(Voir la Carte n° 1, L25)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276515

44°58'04.0"N 048°44'00.9"W

MPO(6309223-04)

AVIS AUX NAVIGATEURS
ÉDITION MENSUELLE DE L'EST 10/2020
PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES

Rayer le système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques 44°11'33.8"N 053°16'29.2"W
ODAS/SADO avec une profondeur connue de 9 mètres
(Voir la Carte n° 1, L25)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276091
MPO(6309223-05)

4006 - Newfoundland and Labrador/Terre-Neuve-et-Labrador to Bermuda / aux Bermudes - Nouvelle édition - 08-AOÛT-2003 - NAD 1983
02-OCT-2020 LNM/D. 28-AOÛT-2020

Rayer le système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques 44°11'33.8"N 053°16'29.2"W
ODAS/SADO avec une profondeur connue de 9 mètres
(Voir la Carte n° 1, L25)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276091
MPO(6309223-05)

4013 - Halifax to / à Sydney - Nouvelle édition - 06-SEPT-2002 - NAD 1983
23-OCT-2020 LNM/D. 21-AOÛT-2020

Modifier FI 21s53ft17M pour lire FI 21s42ft17M vis-à-vis le feu 45°45'56.0"N 060°06'49.0"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA179245, CA276204, CA376295
(G2020176) LF(750) MPO(6309205-01)

4015 - Sydney to / à Saint-Pierre - Nouvelle édition - 28-MARS-2003 - NAD 1983
23-OCT-2020 LNM/D. 07-AOÛT-2020

Modifier FI 21s53ft17M pour lire FI 21s42ft17M vis-à-vis le feu 45°45'57.0"N 060°06'46.0"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA179245, CA276204, CA376295
(G2020176) LF(750) MPO(6309205-01)

4021 - Pointe Amour à / to Cape Whittle et / and Cape George - Nouvelle édition - 01-NOV-2002 - NAD 1983
23-OCT-2020 LNM/D. 03-JUIL-2020

Modifier FI 6s80ft5M pour lire FI 4s80ft6M vis-à-vis le feu 49°28'54.0"N 058°08'04.0"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276138, CA476708, CA576711
(N2020077) LF(199) MPO(6309161-01)

4023 - Northumberland Strait / Détroit de Northumberland - Nouvelle édition - 27-DÉC-2002 - NAD 1983
02-OCT-2020 LNM/D. 21-AOÛT-2020

Déplacer la bouée espar de mi-chenal lumineuse rouge et blanc Mo(A) de 46°39'09.0"N 063°50'50.0"W
(Voir la Carte n° 1, Qh) à 46°39'28.0"N 063°51'23.0"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276286
(G2020184) LF(1071.35) MPO(6309213-03)

4024 - Baie des Chaleurs/Chaleur Bay aux/to Îles de la Madeleine - Nouvelle édition - 06-MARS-2015 - NAD 1983
16-OCT-2020 LNM/D. 29-MAI-2020

Rayer la bouée charpente de mi-chenal à cloche lumineuse rouge et blanc 47°42'37.9"N 064°38'59.3"W
Mo(A), marquée TJ
(Voir la Carte n° 1, Qh)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279075, CA376187, CA476275, CA576269
(G2020205) LF(1248) MPO(6309244-01)

Porter une bouée espar de mi-chenal lumineuse rouge et blanc Mo(A), 47°42'42.2"N 064°39'16.8"W
marquée TJ
(Voir la Carte n° 1, Qh)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279075, CA376187, CA476275, CA576269
(G2020205) LF(1248) MPO(6309244-02)

4045 - Sable Island Bank / Banc de l'Île de Sable to / au St. Pierre Bank / Banc de Saint-Pierre - Nouvelle édition - 10-OCT-2003 - NAD 1983

23-OCT-2020 LNM/D. 07-AOÛT-2020

Modifier FI 21s16m17M pour lire FI 21s13m17M vis-à-vis le feu 45°45'59.0"N 060°06'46.4"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA179245, CA276204, CA376295
(G2020176) LF(750) MPO(6309205-01)

4047 - St. Pierre Bank / Banc de Saint-Pierre to / au Whale Bank / Banc de la Baleine - Nouvelle édition - 09-OCT-1998 - NAD 1983

02-OCT-2020 LNM/D. 17-JUIL-2020

Rayer le système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques 44°11'33.8"N 053°16'29.2"W
ODAS/SADO avec une profondeur connue de 9 mètres
(Voir la Carte n° 1, L25)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276091
MPO(6309223-05)

4049 - Grand Bank, Northern Portion / Grand Banc, Partie Nord to / à Flemish Pass / Passe Flamande - Nouvelle édition - 19-MAI-1995 - NAD 1983

30-OCT-2020 LNM/D. 14-AOÛT-2020

Porter une tête de puits de production immergée avec une profondeur de 609 47°51'18.0"N 046°59'06.0"W
mètres au-dessus de object artificiel
(Voir la Carte n° 1, L20)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276101
MPO(6309264-01)

4227 - Country Harbour to / au Ship Harbour - Carte nouvelle - 24-MAI-1991 - NAD 1983

16-OCT-2020 LNM/D. 10-JUIL-2020

Porter un feu FI G vis-à-vis la bouée espar de bâbord verte, marquée YA3 44°46'43.2"N 062°34'37.9"W
(Voir la Carte n° 1, Qg)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376083
(F2020034) LF(590.01) MPO(6309237-01)

Porter un feu FI R vis-à-vis une bouée espar de tribord rouge, marquée YA4 44°46'42.7"N 062°33'50.0"W
(Voir la Carte n° 1, Qf)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376102
(F2020035) MPO(6309238-01)

4235 - Barren Island to / à Taylors Head - Nouvelle édition - 28-AVR-2000 - NAD 1983

02-OCT-2020 LNM/D. 10-JUIL-2020

Remplacer la profondeur de 5.4 mètres par une profondeur de 3.9 mètres 44°54'39.0"N 062°07'58.7"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376102, CA476104
MPO(6309144-01)

AVIS AUX NAVIGATEURS
ÉDITION MENSUELLE DE L'EST 10/2020
PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES

Porter	une sonde découvrante de 0.9 mètre (Voir la Carte n° 1, I15) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376102, CA476104	44°55'52.2"N 062°08'24.6"W MPO(6309144-02)
Porter	une profondeur de 2.4 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376102	44°56'37.6"N 062°06'41.0"W MPO(6309144-03)
Porter	une profondeur de 2.4 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376102, CA476104	44°56'54.5"N 062°07'19.3"W MPO(6309144-05)
16-OCT-2020		LNMD. 02-OCT-2020
Porter	un feu FI R vis-à-vis une bouée espar de tribord rouge, marquée YA4 (Voir la Carte n° 1, Qf) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376102	44°46'42.3"N 062°33'47.5"W (F2020035) MPO(6309238-01)
Porter	une bouée espar de tribord lumineuse rouge FI R, marquée YA6 (Voir la Carte n° 1, Qf) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376102	44°47'28.0"N 062°34'01.3"W (F2020037) LF(590.04) MPO(6309240-01)
4235 - Ecum Secum - Nouvelle édition - 28-AVR-2000 - NAD 1983		
02-OCT-2020		LNMD. 10-JUIL-2020
Remplacer	la profondeur de 5.4 mètres par une profondeur de 3.9 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376102, CA476104	44°54'39.0"N 062°07'58.7"W MPO(6309144-01)
Porter	une sonde découvrante de 0.9 mètre (Voir la Carte n° 1, I15) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376102, CA476104	44°55'52.2"N 062°08'24.6"W MPO(6309144-02)
Remplacer	la profondeur de 5.6 mètres par une profondeur de 2.4 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476104	44°56'37.6"N 062°06'41.0"W MPO(6309144-04)
Porter	une profondeur de 2.4 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376102, CA476104	44°56'54.5"N 062°07'19.3"W MPO(6309144-05)
4236 - Taylors Head to / à Shut-in Island - Nouvelle édition - 13-JUIL-2001 - NAD 1983		
16-OCT-2020		LNMD. 10-JUIL-2020
Porter	un feu FI G vis-à-vis la bouée espar de bâbord verte, marquée YA3 (Voir la Carte n° 1, Qg) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376083	44°46'42.3"N 062°34'41.9"W (F2020034) LF(590.01) MPO(6309237-01)

AVIS AUX NAVIGATEURS
ÉDITION MENSUELLE DE L'EST 10/2020
PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES

Porter	un feu FI R vis-à-vis une bouée espar de tribord rouge, marquée YA4 (Voir la Carte n° 1, Qf) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376102	44°46'42.4"N 062°33'48.4"W (F2020035) MPO(6309238-01)
Porter	une bouée espar de bâbord lumineuse verte Q G, marquée YA5 (Voir la Carte n° 1, Qg) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376083	44°47'24.3"N 062°34'29.4"W (F2020036) LF(590.03) MPO(6309239-01)
Porter	une bouée espar de tribord lumineuse rouge FI R, marquée YA6 (Voir la Carte n° 1, Qf) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376102	44°47'28.0"N 062°34'01.3"W (F2020037) LF(590.04) MPO(6309240-01)
Porter	une bouée espar de bâbord lumineuse verte FI G, marquée YA7 (Voir la Carte n° 1, Qg) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376083	44°48'36.8"N 062°35'56.3"W (F2020038) LF(590.05) MPO(6309241-01)
Porter	une bouée espar de tribord lumineuse rouge FI R, marquée YA8 (Voir la Carte n° 1, Qf) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376083	44°48'42.9"N 062°35'34.9"W (F2020039) LF(590.06) MPO(6309242-01)

4374 - Red Point to / à Guyon Island - Nouvelle édition - 08-NOV-2002 - NAD 1983

23-OCT-2020		LNM/D. 07-AOÛT-2020
Modifier	FI 21s53ft17M pour lire FI 21s42ft17M vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P16) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA179245, CA276204, CA376295	45°46'00.5"N 060°06'46.4"W (G2020176) LF(750) MPO(6309205-01)

4375 - Guyon Island to / à Flint Island - Nouvelle édition - 11-OCT-2002 - NAD 1983

23-OCT-2020		LNM/D. 07-AOÛT-2020
Modifier	FI 21s53ft17M pour lire FI 21s42ft17M vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P16) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA179245, CA276204, CA376295	45°46'00.5"N 060°06'46.4"W (G2020176) LF(750) MPO(6309205-01)

30-OCT-2020		LNM/D. 23-OCT-2020
Rayer	la profondeur de 5 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376303	45°56'47.0"N 059°47'47.6"W MPO(6309194-02)
Porter	une profondeur de 1 brasse, 1 pied (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376303	45°56'48.2"N 059°47'43.9"W MPO(6309194-03)

4376 - Louisbourg Harbour - Nouvelle édition - 14-JUIN-2002 - NAD 1983

30-OCT-2020		LNM/D. 12-MAI-2017
Porter	une profondeur de 6 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	45°52'19.7"N 059°59'29.9"W MPO(6309195-01)

AVIS AUX NAVIGATEURS
ÉDITION MENSUELLE DE L'EST 10/2020
PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES

Rayer	la profondeur de 10 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	45°52'32.9"N 059°59'23.1"W <i>MPO(6309195-02)</i>
Porter	une profondeur de 2 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	45°52'33.5"N 059°59'23.5"W <i>MPO(6309195-03)</i>
Porter	une profondeur de 5 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	45°52'51.7"N 059°59'04.3"W <i>MPO(6309195-04)</i>
Porter	une profondeur de 5 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	45°53'01.3"N 059°58'48.8"W <i>MPO(6309195-05)</i>
Porter	une profondeur de 4 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	45°53'07.2"N 059°58'39.8"W <i>MPO(6309195-06)</i>
Porter	une profondeur de 12 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	45°53'36.0"N 059°57'45.7"W <i>MPO(6309195-07)</i>
Rayer	la profondeur de 12 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	45°53'49.1"N 059°57'47.3"W <i>MPO(6309195-08)</i>
Porter	une profondeur de 7 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	45°53'48.9"N 059°57'48.0"W <i>MPO(6309195-09)</i>
4377 - Main-à-Dieu Passage - Nouvelle édition - 06-NOV-1998 - NAD 1983		
30-OCT-2020		LNMD. 12-FÉVR-2016
Porter	une profondeur de 9 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	45°56'31.3"N 059°47'20.3"W <i>MPO(6309194-01)</i>
Porter	une profondeur de 7 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376303	45°56'48.2"N 059°47'43.9"W <i>MPO(6309194-03)</i>
Porter	une roche à fleur d'eau au zéro des cartes (Voir la Carte n° 1, K12)	45°59'06.3"N 059°49'28.7"W <i>MPO(6309194-04)</i>
Porter	une profondeur de 2 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	45°59'08.9"N 059°49'21.0"W <i>MPO(6309194-05)</i>
Porter	une profondeur de 6 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	45°59'11.1"N 059°49'11.3"W <i>MPO(6309194-06)</i>
Remplacer	la profondeur de 17 pieds par une profondeur de 5 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	46°00'18.1"N 059°47'51.0"W <i>MPO(6309194-07)</i>

AVIS AUX NAVIGATEURS
ÉDITION MENSUELLE DE L'EST 10/2020
PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES

Porter une profondeur de 9 pieds 45°56'35.0"N 059°47'21.2"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
MPO(6309194-08)

4405 - Victoria Harbour - Nouvelle édition - 21-FÉVR-2003 - NAD 1983

30-OCT-2020 LNM/D. 21-AOÛT-2020

Modifier Q R pour lire FI R vis-à-vis une bouée charpente de tribord lumineuse 46°12'15.7"N 063°29'20.1"W
rouge, marquée NX12
(Voir la Carte n° 1, Qf)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476162
(G2020173) LF(1009.2) MPO(6309202-01)

4405 - Victoria Wharf / Quai - Nouvelle édition - 21-FÉVR-2003 - NAD 1983

30-OCT-2020 LNM/D. 21-AOÛT-2020

Déplacer la bouée charpente de bâbord lumineuse verte FI G, marquée NX19/5 de 46°12'38.9"N 063°29'20.5"W
(Voir la Carte n° 1, Qg) à 46°12'32.1"N 063°29'22.2"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576163
(G2020180) LF(1011.18) MPO(6309209-01)

Déplacer la bouée charpente de tribord lumineuse rouge FI R, marquée NX20 de 46°12'34.6"N 063°29'20.5"W
(Voir la Carte n° 1, Qf) à 46°12'35.5"N 063°29'19.9"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576163
(G2020181) LF(1011.19) MPO(6309210-01)

Porter une bouée charpente de bâbord lumineuse verte FI G, marquée NX21 46°12'40.1"N 063°29'20.8"W
(Voir la Carte n° 1, Qg)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576163
(G2020182) LF(1011.21) MPO(6309211-01)

Porter une bouée charpente de tribord lumineuse rouge FI R, marquée NX22 46°12'40.8"N 063°29'19.5"W
(Voir la Carte n° 1, Qf)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576163
(G2020183) LF(1011.22) MPO(6309212-01)

4425 - Tracadie Bay - Nouvelle édition - 01-NOV-2002 - NAD 1983

23-OCT-2020 LNM/D. 27-MARS-2020

Remplacer la profondeur de 5 pieds par une sonde découvrante de 1 pied 46°21'51.6"N 062°59'24.0"W
(Voir la Carte n° 1, I10, I15)
MPO(6309145-01)

Remplacer la profondeur de 6 pieds par une profondeur de 4 pieds 46°22'48.0"N 063°01'27.7"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
MPO(6309145-02)

Rayer la profondeur de 10 pieds 46°24'46.8"N 062°59'24.6"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
MPO(6309145-03)

Porter une profondeur de 7 pieds 46°24'46.4"N 062°59'22.1"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
MPO(6309145-04)

Rayer la profondeur de 1 pied 46°24'45.7"N 063°02'24.5"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
MPO(6309145-05)

AVIS AUX NAVIGATEURS
ÉDITION MENSUELLE DE L'EST 10/2020
PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES

Porter	une sonde découvrante de 4 pieds (Voir la Carte n° 1, I15)	46°24'47.2"N 063°02'24.4"W MPO(6309145-06)
Rayer	la profondeur de 9 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	46°24'58.8"N 063°02'30.6"W MPO(6309145-07)
Porter	une profondeur de 2 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	46°25'00.2"N 063°02'30.5"W MPO(6309145-08)
Porter	une profondeur de 3 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	46°24'16.7"N 062°58'44.9"W MPO(6309145-09)

4426 - Rivière Ristigouche / Restigouche River - Nouvelle édition - 02-AOÛT-2002 - NAD 1983

30-OCT-2020		LNM/D. 14-FÉVR-2020
Rayer	le feu FIG (Voir la Carte n° 1, P1)	48°00'47.6"N 066°39'53.7"W (G2020177) LF(1352.2) MPO(6309206-01)

4491 - Malpeque Bay - Nouvelle édition - 13-DÉC-2002 - NAD 1983

02-OCT-2020		LNM/D. 31-JUIL-2020
Rayer	la bouée sphérique de mi-chenal lumineuse rouge et blanc Mo(A), marquée JS (Voir la Carte n° 1, Qh)	46°39'08.2"N 063°50'51.4"W (G2020184) LF(1071.35) MPO(6309213-01)
Porter	une bouée espar de mi-chenal lumineuse rouge et blanc Mo(A), marquée JS (Voir la Carte n° 1, Qh)	46°39'28.0"N 063°51'22.9"W (G2020184) LF(1071.35) MPO(6309213-02)

4661 - Bear Head to / à Cow Head - Nouvelle édition - 04-JUIL-2003 - NAD 1983

23-OCT-2020		LNM/D. 09-JUIN-2017
Modifier	Fl 6s 80ft 5M pour lire Fl 4s80ft6M vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P16) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276138, CA476708, CA576711	49°28'55.0"N 058°07'59.0"W (N2020077) LF(199) MPO(6309161-01)
Modifier	Fl R pour lire LFI vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P16) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476708, CA576710	49°30'17.4"N 057°54'49.0"W (N2020079) LF(200) MPO(6309163-01)

4661 - Trout River Bay - Nouvelle édition - 04-JUIL-2003 - NAD 1983

23-OCT-2020		LNM/D. 09-JUIN-2017
Modifier	Fl 6s 80ft 5M pour lire Fl 4s80ft6M vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P16) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276138, CA476708, CA576711	49°28'55.0"N 058°07'59.0"W (N2020077) LF(199) MPO(6309161-01)

4667 - Savage Cove to / à St Barbe Bay - Nouvelle édition - 30-MARS-2007 - NAD 1983

23-OCT-2020

LNMD. 03-NOV-2017

Modifier FI R 6s3m4M pour lire FI Y 6s3m4M vis-à-vis le feu
(Voir la Carte n° 1, P16) 51°12'15.3"N 056°46'22.0"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476568, CA576569
(N2020085) LF(216.3) MPO(6309169-01)

4667 - St. Barbe Wharf and Approaches / Quai et Approches - Nouvelle édition - 30-MARS-2007 - NAD 1983

23-OCT-2020

LNMD. 03-NOV-2017

Modifier FI R 6s3m pour lire FI Y 6s3m vis-à-vis le feu
(Voir la Carte n° 1, P16) 51°12'15.3"N 056°46'22.0"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476568, CA576569
(N2020085) LF(216.3) MPO(6309169-01)

4679 - Hawkes Bay, Port Saunders, Back Arm - Nouvelle édition - 29-NOV-2002 - NAD 1983

02-OCT-2020

LNMD. 10-AVR-2020

Modifier FI G pour lire LFI G vis-à-vis le feu
(Voir la Carte n° 1, P16) 50°42'27.7"N 057°20'55.2"W
(N2020081) LF(211.81) MPO(6309165-01)

Modifier FI R pour lire FI Y vis-à-vis le feu
(Voir la Carte n° 1, P16) 50°42'19.6"N 057°21'07.2"W
(N2020082) LF(211.82) MPO(6309166-01)

4730 - Nain to / à Domino Point - Nouvelle édition - 31-MAI-2002 - Inconnu

09-OCT-2020

LNMD. 10-JUIL-2020

Modifier FI 4s25ft pour lire FI 3s25ft vis-à-vis le feu
(Voir la Carte n° 1, P16) 55°57'30.0"N 060°23'43.0"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276652, CA376368
(N2020086) LF(323.3) MPO(6309180-01)

4821 - White Bay and / et Notre Dame Bay - Carte nouvelle - 23-AVR-2004 - NAD 1983

09-OCT-2020

LNMD. 07-AOÛT-2020

Modifier FI 6s30m7M pour lire FI 4s30m7M vis-à-vis le feu
(Voir la Carte n° 1, P16) 49°58'41.2"N 055°51'20.3"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376656
(N2020087) LF(264) MPO(6309185-01)

4822 - Cape St John to / à St Anthony - Carte nouvelle - 30-JUIN-2006 - NAD 1983

09-OCT-2020

LNMD. 10-AVR-2020

Modifier FI 6s30m7M pour lire FI 4s30m7M vis-à-vis le feu
(Voir la Carte n° 1, P16) 49°58'41.1"N 055°51'20.5"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376656
(N2020087) LF(264) MPO(6309185-01)

4847 - Conception Bay - Nouvelle édition - 03-AOÛT-2001 - NAD 1983

16-OCT-2020

LNMD. 26-OCT-2018

Porter une bouée espar cardinale Est lumineuse noir, jaune et noir Q(3) 10s,
marquée CF 47°45'29.7"N 053°10'18.4"W
(Voir la Carte n° 1, Q130.3)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376120
(N2020071) LF(476.2) MPO(6309157-01)

4863 - Bacalhao Island to / à Black Island - Nouvelle édition - 30-NOV-2001 - NAD 1983

23-OCT-2020

LNM/D. 04-SEPT-2020

Modifier FIR pour lire FI Y vis-à-vis le feu 49°34'24.4"N 054°42'15.3"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476804
(N2020074) LF(360.5) MPO(6309158-01)

Modifier Iso R pour lire FI R vis-à-vis le feu 49°31'38.2"N 054°46'18.0"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476803
(N2020076) LF(360.51) MPO(6309160-01)

4881 - Gregory Island to Rocky Harbour - Carte nouvelle - 26-JUIL-2019 - WGS84

23-OCT-2020

Modifier FI 7M pour lire FI 6M vis-à-vis le feu 49°28'58.9"N 058°07'58.2"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276138, CA476708, CA576711
(N2020077) LF(199) MPO(6309161-01)

Modifier FI R pour lire LFI vis-à-vis le feu 49°30'17.3"N 057°54'44.9"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476708, CA576710
(N2020079) LF(200) MPO(6309163-01)

4881 - Norris Point - Carte nouvelle - 26-JUIL-2019 - WGS84

23-OCT-2020

Modifier FI R pour lire LFI vis-à-vis le feu 49°30'17.2"N 057°54'44.9"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476708, CA576710
(N2020079) LF(200) MPO(6309163-01)

4881 - Trout River - Carte nouvelle - 26-JUIL-2019 - WGS84

23-OCT-2020

Modifier FI 6s24m 7M pour lire FI 4s24m6M vis-à-vis le feu 49°28'58.7"N 058°07'58.3"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276138, CA476708, CA576711
(N2020077) LF(199) MPO(6309161-01)

4905 - Cape Tormentine à / to West Point - Nouvelle édition - 29-DÉC-2000 - NAD 1983

09-OCT-2020

LNM/D. 07-AOÛT-2020

Porter une bouée espar de mi-chenal lumineuse rouge et blanc Mo(A),
marquée DH 46°27'18.7"N 064°08'25.9"W
(Voir la Carte n° 1, Qh)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376076
(G2020166) LF(1023) MPO(6309192-01)

Rayer la bouée espar de tribord lumineuse rouge FI R, marquée DH2 46°27'09.7"N 064°07'42.9"W
(Voir la Carte n° 1, Qf)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376076
LF(1023.1) MPO(6309192-02)

4906 - West Point à / to Baie de Tracadie - Carte nouvelle - 18-MARS-1988 - NAD 1983

02-OCT-2020

LNM/D. 27-OCT-2017

Rayer la bouée charpente de bâbord lumineuse verte QG, marquée Q3 46°42'55.1"N 064°44'46.5"W
(Voir la Carte n° 1, Qg)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376076, CA476131
(G2020157) LF(1132) MPO(6309177-01)

Porter une bouée cylindrique de bâbord lumineuse verte Q G, marquée Q3 46°42'52.9"N 064°44'40.9"W
(Voir la Carte n° 1, Qg)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376076, CA476131
(G2020157) LF(1132) MPO(6309177-02)

4909 - Richibucto Harbour - Carte nouvelle - 17-JUIN-1988 - NAD 1983

02-OCT-2020

LNM/D. 07-AOÛT-2020

Déplacer la bouée conique de tribord à lumineuse rouge Q R, marquée Q10 de 46°42'27.7"N 064°45'15.7"W
(Voir la Carte n° 1, Qf) à 46°42'25.1"N 064°45'10.0"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476131
(G2020154) LF(1133.6) MPO(6309174-01)

Rayer la bouée charpente de bâbord lumineuse verte QG, marquée Q3 46°42'53.9"N 064°44'46.8"W
(Voir la Carte n° 1, Qg)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376076, CA476131
(G2020157) LF(1132) MPO(6309177-01)

Porter une bouée cylindrique de bâbord lumineuse verte Q G, marquée Q3 46°42'52.9"N 064°44'40.9"W
(Voir la Carte n° 1, Qg)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376076, CA476131
(G2020157) LF(1132) MPO(6309177-02)

Déplacer la bouée cylindrique de bâbord lumineuse verte FI G, marquée Q5 de 46°42'33.4"N 064°45'01.1"W
(Voir la Carte n° 1, Qg) à 46°42'33.1"N 064°44'51.7"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476131
(G2020160) LF(1133.1) MPO(6309179-01)

4911 - Entrée à / Entrance to Miramichi River - Nouvelle édition - 27-JANV-2006 - NAD 1983

30-OCT-2020

LNM/D. 28-AOÛT-2020

Déplacer la bouée charpente de bâbord lumineuse verte FI G, marquée MH11 de 47°11'30.3"N 065°01'56.5"W
(Voir la Carte n° 1, Qg) à 47°11'36.4"N 065°02'15.0"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376134, CA476133
(G2020203) LF(1236) MPO(6309233-01)

4911 - Continuation A - Nouvelle édition - 27-JANV-2006 - NAD 1983

30-OCT-2020

LNM/D. 28-AOÛT-2020

Déplacer la bouée charpente de bâbord lumineuse verte FI G, marquée MH11 de 47°11'30.1"N 065°01'56.6"W
(Voir la Carte n° 1, Qg) à 47°11'36.4"N 065°02'15.0"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376134, CA476133
(G2020203) LF(1236) MPO(6309233-01)

4913 - Caraquet Harbour, Baie de Shippegan and / et Miscou Harbour - Carte nouvelle - 07-AOÛT-1992 - NAD 1983

16-OCT-2020

LNM/D. 11-SEPT-2020

Rayer la bouée charpente de mi-chenal à cloche lumineuse rouge et blanc 47°42'37.8"N 064°38'59.0"W
Mo(A), marquée TJ
(Voir la Carte n° 1, Qh)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279075, CA376187, CA476275, CA576269
(G2020205) LF(1248) MPO(6309244-01)

AVIS AUX NAVIGATEURS
ÉDITION MENSUELLE DE L'EST 10/2020
PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES

Porter une bouée espar de mi-chenal lumineuse rouge et blanc Mo(A), 47°42'42.2"N 064°39'16.8"W
marquée TJ
(Voir la Carte n° 1, Qh)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279075, CA376187, CA476275, CA576269
(G2020205) LF(1248) MPO(6309244-02)

Déplacer la bouée conique de tribord lumineuse rouge FI R, marquée EC4 47°53'12.2"N 064°40'06.5"W
(Voir la Carte n° 1, Qf) à 47°53'11.9"N 064°40'11.9"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476275
(G2020212) LF(1273.15) MPO(6309250-01)

Déplacer la bouée espar de tribord lumineuse rouge FI R, marquée EM4 47°50'57.1"N 064°46'38.3"W
(Voir la Carte n° 1, Qf) à 47°51'10.2"N 064°46'16.6"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476275
(G2020217) LF(1306.2) MPO(6309255-01)

4920 - Shippegan Harbour - Nouvelle édition - 14-DÉC-2018 - NAD 1983

16-OCT-2020

LNMD. 11-SEPT-2020

Rayer la bouée charpente de mi-chenal à cloche lumineuse rouge et blanc 47°42'37.9"N 064°38'59.3"W
Mo(A), marquée TJ
(Voir la Carte n° 1, Qh)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279075, CA376187, CA476275, CA576269
(G2020205) LF(1248) MPO(6309244-01)

Porter une bouée espar de mi-chenal lumineuse rouge et blanc Mo(A), 47°42'42.2"N 064°39'16.8"W
marquée TJ
(Voir la Carte n° 1, Qh)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279075, CA376187, CA476275, CA576269
(G2020205) LF(1248) MPO(6309244-02)

Déplacer la bouée espar de bâbord verte, marquée TJ39 47°43'53.9"N 064°40'14.0"W
(Voir la Carte n° 1, Qg) à 47°43'51.6"N 064°40'11.5"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576269
(G2020211) MPO(6309249-01)

Déplacer la bouée espar de tribord rouge, marquée TJ46 47°44'07.7"N 064°40'47.2"W
(Voir la Carte n° 1, Qf) à 47°44'09.1"N 064°40'51.6"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576269
(G2020218) MPO(6309256-01)

Déplacer la bouée espar de bâbord lumineuse verte FI G, marquée TJ47 47°44'08.3"N 064°40'52.8"W
(Voir la Carte n° 1, Qg) à 47°44'09.7"N 064°40'56.5"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576269
(G2020219) LF(1261.5) MPO(6309257-01)

5001 - Labrador Sea / Mer du Labrador - Nouvelle édition - 17-JANV-2003 - NAD 1983

02-OCT-2020

LNMD. 28-DÉC-2018

Rayer le système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques 53°01'14.6"N 053°27'37.8"W
ODAS/SADO avec une profondeur connue de 9 mètres
(Voir la Carte n° 1, L25)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA176030
MPO(6309223-02)

5024 - Nunaksaluk Island to / à Cape Kiglapait - Carte nouvelle - 27-JANV-2006 - NAD 1983

09-OCT-2020

LNMD. 10-JUIL-2020

Modifier FI 4s8m7M pour lire FI 3s8m7M vis-à-vis le feu 55°57'30.0"N 060°24'43.0"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276652, CA376368
(N2020086) LF(323.3) MPO(6309180-01)

5048 - Cape Harrigan to / aux Kidlit Islands - Nouvelle édition - 25-DÉC-2015 - NAD 1983

09-OCT-2020

LNMD. 10-JUIL-2020

Modifier FI 4s8m7M pour lire FI 3s8m7M vis-à-vis le feu 55°57'28.8"N 060°24'43.3"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276652, CA376368
(N2020086) LF(323.3) MPO(6309180-01)

5134 - Approaches to / Approches à Cartwright: Black Island to / à Tumbledown Dick Island - Nouvelle édition - 13-SEPT-2002 - NAD 1983

30-OCT-2020

LNMD. 15-JANV-2016

Porter une bouée espar de bâbord lumineuse verte FI G, marquée NC3 53°44'37.0"N 056°55'07.1"W
(Voir la Carte n° 1, Qg)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376355, CA476494
(N2020093) LF(284.41) MPO(6309260-01)

Porter une bouée espar de tribord lumineuse rouge FI R, marquée NC2/2 53°44'26.8"N 056°56'21.6"W
(Voir la Carte n° 1, Qf)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376355, CA476494
(N2020094) LF(284.42) MPO(6309261-01)

5138 - Sandwich Bay - Nouvelle édition - 17-AVR-1998 - NAD 1983

30-OCT-2020

LNMD. 15-JANV-2016

Porter une bouée espar de bâbord lumineuse verte FI G, marquée NC3 53°44'37.0"N 056°55'07.1"W
(Voir la Carte n° 1, Qg)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376355, CA476494
(N2020093) LF(284.41) MPO(6309260-01)

Porter une bouée espar de tribord lumineuse rouge FI R, marquée NC2/2 53°44'26.8"N 056°56'21.6"W
(Voir la Carte n° 1, Qf)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376355, CA476494
(N2020094) LF(284.42) MPO(6309261-01)

8011 - Grand Bank / Grand Banc: Northern Portion / Partie Nord - Nouvelle édition - 30-AOÛT-2002 - NAD 1983

02-OCT-2020

LNMD. 08-MARS-2019

Rayer le système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques 44°58'04.0"N 048°44'00.9"W
ODAS/SADO avec une profondeur connue de 9 mètres
(Voir la Carte n° 1, L25)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276515
MPO(6309223-04)

8012 - Flemish Pass / Passe Flamande - Nouvelle édition - 11-OCT-2002 - NAD 1983

30-OCT-2020

LNMD. 14-AOÛT-2020

Porter une tête de puits de production immergée avec une profondeur de 332 47°51'18.0"N 046°59'06.0"W
brasses au-dessus de object artificiel
(Voir la Carte n° 1, L20)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276101
MPO(6309264-01)

8047 - Cod Island to / à Cape Harrison - Nouvelle édition - 23-MAI-2003 - Inconnu

02-OCT-2020

LNMD. 10-JUIL-2020

Rayer le système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques
ODAS/SADO avec une profondeur connue de 9 mètres
(Voir la Carte n° 1, L25)

57°14'54.7"N 060°00'28.7"W

MPO(6309223-06)

09-OCT-2020

LNMD. 02-OCT-2020

Modifier FI 4s8m pour lire FI 3s8m vis-à-vis le feu
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276652, CA376368

55°57'19.0"N 060°23'40.0"W

(N2020086) LF(323.3) MPO(6309180-01)

8048 - Cape Harrison to / à St. Michael Bay - Nouvelle édition - 20-JUIN-2003 - NAD 1983

02-OCT-2020

LNMD. 09-NOV-2018

Rayer le système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques
ODAS/SADO avec une profondeur connue de 9 mètres
(Voir la Carte n° 1, L25)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276113

55°13'40.4"N 054°11'24.4"W

MPO(6309223-01)

Rayer le système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques
ODAS/SADO avec une profondeur connue de 9 mètres
(Voir la Carte n° 1, L25)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA176030

53°01'14.6"N 053°27'37.8"W

MPO(6309223-02)

AUCUNE CORRECTION POUR CETTE PARTIE.

ATL 101 — Terre-Neuve, Côtes Nord-Est et Est, deuxième édition, 2013 —

Chapitre 4 — Paragraphe 199 (version imprimée en 2013)

Supprimer : « ; son extrémité ... (352.4), marquée « DLW2 » »

(N2020-05.7)

Chapitre 5 — Paragraphe 110 (version imprimée en 2013)

Supprimer : 13 pieds (,9 m)

Remplacer par : 13 pieds (3,9 m)

(N2020-06.0)

Chapitre 5 — Paragraphe 147, avant « **Drovers Rock**, » (version imprimée en 2013)

Supprimer : de 3.7 m (12 pi) d'eau.

(N2020-06.1)

ATL 109 — Golfe du Saint-Laurent (partie Nord-Est), première édition, 2006 —

Chapitre 4 — Paragraphe 161 (version imprimée en 2006)

Supprimer : « Au NE de l'église, ... approches du quai public. »

Remplacer par : Une installation pour petits navires est située à environ 0,3 mille au NE de l'église. Un brise-lames enroché en forme de L protège les installations qui comprennent une rampe de mise à l'eau en béton et un quai flottant situé sur le côté NE de la section principale du brise-lames. Un **feu** (183), reposant sur un mât, est placé sur l'extrémité du brise-lames enroché. Un émissaire gît à faible distance au SW du brise-lames enroché. Les **bouées** lumineuses de tribord et de bâbord XG2, XG4 (178.13, 178.15) et XG1, XG3 (178.12, 178.14) marquent les approches des installations destinées aux petits navires.

(N2020-05.8)

Chapitre 4 — Paragraphe 161 (version imprimée sur demande)

Supprimer : « Une installation pour ... aux petits navires. »

Remplacer par : Une installation pour petits navires est située à environ 0,3 mille au NE de l'église. Un brise-lames enroché en forme de L protège les installations qui comprennent une rampe de mise à l'eau en béton et un quai flottant situé sur le côté NE de la section principale du brise-lames. Un **feu** (183), reposant sur un mât, est placé sur l'extrémité du brise-lames enroché. Un émissaire gît à faible distance au SW du brise-lames enroché. Les **bouées** lumineuses de tribord et de bâbord XG2, XG4 (178.13, 178.15) et XG1, XG3 (178.12, 178.14) marquent les approches des installations destinées aux petits navires.

(N2020-05.9)

CEN 308 — Canal Rideau et rivière des Outaouais, première édition, 2003 —

Chapitre 6 — Supprimer le paragraphe 52 et le pictogramme attenant.

(C2020-013.01)

PARTIE 5 – CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

Les modifications sont **surlignées** et les suppressions sont **rayées**. Pour des renseignements généraux sur les Livres des feux et spécifiques aux régions, cliquez sur les liens suivants : [côte de Terre-Neuve-et-Labrador](#), [côte de l'Atlantique](#), [Eaux intérieures](#) et [côte du Pacifique](#).

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	----------------------------	---	-------------------------	---	--

CÔTE DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

CAPE RACE À ST. SHOTT'S (LF 1 – 7.4)

1.91	Portugal Cove South – Bouée lumineuse MPS1	Côte Sud de l'anse Portugal. 46 42 16.3 053 15 40.4	Fl G 4s	Espar Verte, marquée "MPS1".	Saisonnier. Carte:4844 Éd. 10/20 (N20-046)
------	---	--	---------	-------	-------	-------------------------------------	--

CÔTE OUEST (LF 173 – 208.2)

199 H0175	Trout River, feu	49 28 58.7 058 07 58.4	Fl W 4s	24.3	6	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rectangulaire blanc et rouge . 4.3	Lum. 1 s; obs. 3 s. À longueur d'année. Carte:4881 Éd. 10/20 (N20-077)
200 H0168	Woody Point, feu	Bonne Bay. 49 30 17.2 057 54 44.9	LF W 6s	13.7	4	Tour pyramidale blanche avec partie supérieure rouge. 7.3	Lum. 2 s; obs. 4 s. Visible 180°. Saisonnier. Carte:4881 Éd. 10/20 (N20-079)

DÉTROIT DE BELLE ISLE (LF 211 – 234)

211.81 H0153.5	Back Arm, feu du quai Nord	Havre de Port au Choix. 50 42 27.7 057 20 55.2	LF G 6s	3.5	2	Mât cyllindrique . 2.6	Lum. 2 s; obs. 4 s. Saisonnier. Carte:4679 Éd. 10/20 (N20-081)
211.82 H0153.6	Back Arm, feu d'avertissement Sud	Havre de Port au Choix. 50 42 19.5 057 21 07.0	Fl Y 4s	3.5	2	Mât cyllindrique . 2.6	Lum. 1 s; obs. 3 s. Saisonnier. Carte:4679 Éd. 10/20 (N20-082)
216.3 H0146	St. Barbe Harbour, feu	Extrémité du quai. 51 12 15.3 056 46 22.0	Fl Y 6s	3.4	4	Mât. 2.6	Lum. 1 s; obs. 5 s. À longueur d'année. Carte:4667 Éd. 10/20 (N20-085)

WHITE BAY (LF 235 – 269.3)

264	Pacquet Harbour, feu de l'entrée de	Entrée du havre. 49 58 41.1 055 51 20.6	Fl W 4s	30.2	7	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rectangulaire rouge et blanc . 4.3	Lum. 1 s; obs. 3 s. Saisonnier. Carte:4821 Éd. 10/20 (N20-087)
-----	--	--	---------	------	---	--	---

CÔTE DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (LF 269.99 – 325.23)

284.41	Crab Head, haut-fond – Bouée lumineuse NC3	53 44 37.0 056 55 07.1	Fl G 4s	Espar verte, marquée "NC3".	En opération 24 h. Saisonnier. Carte:5138 Éd. 10/20 (N20-093)
--------	---	---------------------------	---------	-------	-------	------------------------------------	--

PARTIE 5 – CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	----------------------------	---	-------------------------	---	--

284.42 H0677	Crab Island, haut-fonds – Bouée lumineuse NC2/2	53 44 26.8 056 56 21.6	Fl R 4s	Espar rouge, marquée "NC2/2".	En opération 24 h. Saisonnier. Carte:5138 Éd. 10/20 (N20-094)
-----------------	---	---------------------------	---------	-------	-------	-------------------------------	--

NOTRE DAME BAY (LF 326 – 346.4, 354 – 395)

335 H0677	Lushes Bight, feu du quai	Extrémité du quai 49 35 34.2 055 43 07.3	Fl R 3s	3.0	4	Tour à claire-voie rouge. 2.3	Lum. pér. 0.5 s; obs. 2.5 s. À longueur d'année. Carte:4592 Éd. 10/20 (N20-091)
--------------	---------------------------	--	---------	-----	---	----------------------------------	--

360.5 H0649	Hillgrade, feu du quai	49 34 24.4 054 42 15.3	Fl Y 4s	2	Mât cylindrique rouge. 2.6	Lum. 1 s; obs. 3 s. Saisonnier. Carte:4863 Éd. 10/20 (N20-074)
----------------	------------------------	---------------------------	---------	-------	---	-------------------------------	---

360.51 H0651.45	Virgin Arm, feu du quai	49 31 38.2 054 46 18.0	Fl R 4s	2	Mât cylindrique. 2.6	Lum. 1 s; obs. 3 s. Saisonnier. Carte:4863 Éd. 10/20 (N20-076)
--------------------	-------------------------	---------------------------	---------	-------	---	-------------------------	---

CONCEPTION BAY (LF 471.7 – 498.5)

476.2	Freshwater Cove – Bouée lumineuse cardinale Est CF	47 45 29.7 053 10 18.4	Q(3) W 10s	Espar noir, jaune et noir, marquée "CF".	Saisonnier. Carte:4847 Éd. 10/20 (N20-071)
-------	--	---------------------------	------------	-------	-------	--	--

CÔTE DE L'ATLANTIQUE

NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST (LF 327 – 684.02)

590.01	Maloney Shoal – Bouée lumineuse YA3	44 46 42.1 062 34 41.8	Fl G 4s	Espar verte, marquée "YA3".	À longueur d'année. Carte:4236 Éd. 10/20 (F20-034)
--------	-------------------------------------	---------------------------	---------	-------	-------	-----------------------------	--

590.02	Mad Moll Reef – Bouée lumineuse YA4	44 46 42.3 062 33 48.6	Fl R 4s	Espar rouge, marquée "YA4".	À longueur d'année. Carte:4236 Éd. 10/20 (F20-035)
--------	-------------------------------------	---------------------------	---------	-------	-------	-----------------------------	--

590.03	Neverfail Shoal – Bouée lumineuse YA5	44 47 24.3 062 34 29.4	Q G 1s	Espar verte, marquée "YA5".	En opération 24 h. À longueur d'année. Carte:4236 Éd. 10/20 (F20-036)
--------	---------------------------------------	---------------------------	--------	-------	-------	-----------------------------	--

590.04	Spry Bay – Bouée lumineuse YA6	44 47 28.0 062 34 01.3	Fl R 4s	Espar rouge, marquée "YA6".	En opération 24 h. À longueur d'année. Carte:4236 Éd. 10/20 (F20-037)
--------	--------------------------------	---------------------------	---------	-------	-------	-----------------------------	--

590.05	Ram Rock – Bouée lumineuse YA7	44 48 36.8 062 35 56.3	Fl G 4s	Espar verte, marquée "YA7".	En opération 24 h. À longueur d'année. Carte:4236 Éd. 10/20 (F20-038)
--------	--------------------------------	---------------------------	---------	-------	-------	-----------------------------	--

PARTIE 5 – CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
590.06	Bald Rock – Bouée lumineuse YA8	44 48 42.9 062 35 34.9	Fl R 4s	Espar rouge, marquée "YA8".	En opération 24 h. À longueur d'année. Carte:4236 Éd. 10/20 (F20-039)
GOLFE DU SAINT-LAURENT (LF 883.2 – 940.3, 1169.1 – 1426, 1477.5 – 1584)							
1236	Portage Gully – Bouée lumineuse MH11	À l'E. de la pointe N. de l'île Portage Island. 47 11 36.4 065 02 15.0	Fl G 4s	Verte, marquée "MH11".	Saisonnier. Carte:4911 Éd. 10/20 (G20-203)
1248	Shippagan – Bouée lumineuse de mi-chenal TJ	Entrée S. de Shippagan Gully. 47 42 42.2 064 39 16.8	Mo(A) W 6s	Espar à bandes verticales rouges et blanches, marquée "TJ".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte:4920 Éd. 10/20 (G20-205)
1248.13	Shippagan South Gully, Sud – Bouée lumineuse TJ6	47 42 51.5 064 39 42.5	Fl R 4s	Espar rouge, marquée "TJ6".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte:N/A Éd. 10/20 (G20-207)
1248.133	Shippagan South Gully, Sud – Bouée lumineuse TJ7	47 42 49.9 064 39 45.4	Fl G 4s	Espar verte, marquée "TJ7".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. En opération 24 h. Saisonnier. Carte:N/A Éd. 10/20 (G20-206)
1248.51	Shippagan Gully – Bouée lumineuse TJ9	47 42 52.6 064 39 51.1	Fl G 4s	Espar verte, marquée "TJ9".	En opération 24 h. Saisonnier. Carte:N/A Éd. 10/20 (G20-209)
1248.71	Shippagan Gully – Bouée lumineuse TJ12	47 43 08.1 064 40 00.4	Fl R 4s	Rouge, marquée "TJ12".	Saisonnier. Carte:N/A Éd. 10/20 (G20-210)
1261.5	Shippagan Gully, Sud – Bouée lumineuse TJ47	47 44 09.7 064 40 56.5	Fl G 4s	Espar verte, marquée "TJ47".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier (en place à longueur d'année). Carte:4920 Éd. 10/20 (G20-219)
1273.15	Shippagan Flat – Bouée lumineuse EC4	Miscou Harbour. 47 53 11.9 064 40 11.9	Fl R 4s	Rouge, marquée "EC4".	Saisonnier. Carte:4913 Éd. 10/20 (G20-212)

PARTIE 5 – CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
1289	Shippegan Channel – Bouée lumineuse EG21	47 46 07.4 064 43 00.0	Fl G 4s	Espar verte, marquée “EG21”.	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier (en place à longueur d'année). Carte:4913 Éd. 10/20 (G20-213)
1352.2	Campbellton, quai						Rayer du livre. Carte:4426 Éd. 10/20 (G20-177)
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (LF 942 – 1084.7)							
1009.2	Victoria Harbour – Bouée lumineuse NX12	46 12 15.5 063 29 20.3	Fl R 4s	Rouge, marquée “NX12”.	Saisonnier. Carte:4405 Éd. 10/20 (G20-173)
1011.14	Victoria Harbour – Bouée lumineuse NX17	46 12 20.4 063 29 21.7	Fl G 4s	Verte, marquée “NX17”.	Saisonnier. Carte:N/A Éd. 10/20 (G20-174)
1011.145	Victoria Harbour – Bouée lumineuse NX17/3	46 12 22.5 063 29 21.7	Q G 1s	Verte, marquée “NX17/3”.	Saisonnier. Carte:N/A Éd. 10/20 (G20-172)
1011.15	Victoria Harbour – Bouée lumineuse NX18	46 12 26.0 063 29 22.7	Q R 1s	Rouge, marquée “NX18”.	Saisonnier. Carte:N/A Éd. 10/20 (G20-175)
1011.155	Victoria Harbour – Bouée lumineuse NX18/2	46 12 28.4 063 29 22.0	Fl R 4s	Rouge, marquée “NX18/2”.	Saisonnier. Carte:N/A Éd. 10/20 (G20-178)
1011.175	Victoria Harbour – Bouée lumineuse NX19	46 12 25.9 063 29 24.2	Q G 1s	Verte, marquée “NX19”.	Saisonnier. Carte:N/A Éd. 10/20 (G20-179)
1011.18	Victoria Harbour – Bouée lumineuse NX19/5	46 12 32.1 063 29 22.2	Fl G 4s	Verte, marquée “NX19/5”.	Saisonnier. Carte:4405 Éd. 10/20 (G20-180)
1011.19	Victoria Harbour – Bouée lumineuse NX20	46 12 35.5 063 29 19.9	Fl R 4s	Rouge, marquée “NX20”.	Saisonnier. Carte:4405 Éd. 10/20 (G20-181)
1011.21	Victoria Harbour – Bouée lumineuse NX21	46 12 40.1 063 29 20.8	Fl G 4s	Verte, marquée “NX21”.	Saisonnier. Carte:4405 Éd. 10/20 (G20-182)
1011.22	Victoria Harbour – Bouée lumineuse NX22	46 12 40.8 063 29 19.5	Fl R 4s	Rouge, marquée “NX22”.	Saisonnier. Carte:4405 Éd. 10/20 (G20-183)

PARTIE 5 – CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
1021 H1050	Summerside – alignement	Près de l'extrémité du quai. 46 23 14.4 063 47 21.2	F G	10.8	14	Tour à claire-voie carrée, marque de jour blanche avec bande verticale rouge. 9.4	Visible sur l'alignement. En opération 24 h. À longueur d'année.
1022 H1050.1		072°04' 1436.3 m du feu antérieur.	F G	24.8	16	Tour pyramidale blanche avec partie supérieure rouge, bande verticale rouge. 20.1	Visible sur l'alignement. En opération 24 h. À longueur d'année. Carte:4459 Éd. 10/20 (G20-215, 216)
1023	Abrams Village – Bouée lumineuse de mi-chenal DH	46 27 18.7 064 08 25.9	Mo(A) W 6s	Espar à bandes verticales rouges et blanches, marquée "DH".	Saisonnier. Carte:4905 Éd. 10/20 (G20-166)
1023.1	Abrams Village – Bouée lumineuse DH2	46 27 09.1 064 07 42.8	Fl R 4s	Espar rouge, marquée "DH2".	Saisonnier. Carte:N/A Éd. 10/20 (G20-169)
1023.2	Abrams Village – Bouée lumineuse DH6	46 27 06.9 064 07 25.4	Fl R 4s	Espar rouge, marquée "DH6".	Saisonnier. Carte:N/A Éd. 10/20 (G20-170)
1023.3	Abrams Village – Bouée lumineuse DH8	Au S. de Egmont Bay. 46 27 05.6 064 07 15.1	Q R 1s	Espar rouge, marquée "DH8".	Saisonnier. Carte:N/A Éd. 10/20 (G20-168)
1023.4	Abrams Village - Bouée lumineuse DH9	46 27 04.9 064 07 12.5	Fl G 4s	Espar verte, marquée "DH9".	Saisonnier. Carte:N/A Éd. 10/20 (G20-208)
1023.5	Abrams Village - Bouée lumineuse DH10	46 27 04.0 064 07 12.1	Fl R 4s	Espar rouge, marquée "DH10".	Saisonnier. Carte:N/A Éd. 10/20 (G20-171)
1023.52	Abrams Village – Bouée lumineuse DH16	Au S. de Egmont Bay. 46 26 50.6 064 06 58.6	Q R 1s	Espar rouge, marquée "DH16".	Saisonnier. Carte:N/A Éd. 10/20 (G20-221)
1023.6	Abrams Village- Bouée lumineuse DH14						Rayer du livre. Carte:4905 Éd. 10/20 (G20-220)
1023.7	Abrams Village – Bouée lumineuse DH5	Au S. de Egmont Bay. 46 27 08.8 064 07 28.4	Fl G 4s	Espar verte, marquée "DH5".	Saisonnier. Carte:N/A Éd. 10/20 (G20-165)
1071.35	Conway Inlet – Bouée lumineuse de mi-chenal JS	Au NW. du bras de mer. 46 39 28.0 063 51 22.9	Mo(A) W 6s	Espar à bandes verticales rouges et blanches, marquée "JS".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte:4491 Éd. 10/20 (G20-184)

PARTIE 5 – CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
1071.39	Conway Inlet – Bouée lumineuse JS2	46 39 21.8 063 51 30.4	Fl R 4s	Espar rouge, marquée "JS2".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte: N/A Éd. 10/20 (G20-185)
1071.41	Conway Inlet – Bouée lumineuse JS3	46 39 20.4 063 51 27.2	Q G 1s	Espar verte, marquée "JS3".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte: N/A Éd. 10/20 (G20-186)
1071.42	Conway Inlet – Bouée lumineuse JS4	46 39 14.3 063 51 37.4	Fl R 4s	Espar rouge, marquée "JS4".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte: N/A Éd. 10/20 (G20-187)
1071.45	Conway Inlet – Bouée lumineuse JS5	46 39 14.1 063 51 35.5	Fl G 4s	Espar verte, marquée "JS5".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte: N/A Éd. 10/20 (G20-188)
1071.5	Conway Inlet – Bouée lumineuse JS7	46 39 06.4 063 51 43.0	Fl G 4s	Espar verte, marquée "JS7".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte: N/A Éd. 10/20 (G20-189)
1071.52	Conway Inlet – Bouée lumineuse JS8	46 39 01.0 063 51 52.5	Fl R 4s	Espar rouge, marquée "JS8".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte: N/A Éd. 10/20 (G20-190)
1071.89	Conway Inlet – Bouée lumineuse JS12	46 38 58.7 063 52 03.1	Fl R 4s	Rouge, marquée "JS12".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte: N/A Éd. 10/20 (G20-193)
1071.9	Conway Inlet – Bouée lumineuse JS13	46 39 14.2 063 52 28.0	Fl G 4s	Espar verte, marquée "JS13".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte: N/A Éd. 10/20 (G20-191)

PARTIE 5 – CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
1071.95	Conway Inlet – Bouée lumineuse JS14	46 39 14.8 063 52 26.6	Q R 1s	Espar rouge, marquée "JS14".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte: N/A Éd. 10/20 (G20-192)
1071.96	Conway Inlet – Bouée lumineuse JS21	46 39 24.6 063 52 46.3	Q G 1s	Verte, marquée "JS21".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte: N/A Éd. 10/20 (G20-194)
1071.961	Conway Inlet – Bouée lumineuse JS22	46 39 25.2 063 52 45.2	Q R 1s	Rouge, marquée "JS22".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte: N/A Éd. 10/20 (G20-195)
1071.962	Conway Inlet – Bouée lumineuse JS23	46 39 32.8 063 52 54.6	Q G 1s	Verte, marquée "JS23".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte: N/A Éd. 10/20 (G20-196)
1071.963	Conway Inlet – Bouée lumineuse JS24	46 39 33.2 063 52 53.6	Fl R 4s	Rouge, marquée "JS24".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte: N/A Éd. 10/20 (G20-197)
1071.977	Conway Inlet – Bouée lumineuse JS27	46 39 43.6 063 53 05.3	Q G 1s	Verte, marquée "JS27".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte: N/A Éd. 10/20 (G20-198)
1071.98	Conway Inlet – Bouée lumineuse JS32	46 39 38.5 063 53 29.4	Q R 1s	Rouge, marquée "JS32".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte: N/A Éd. 10/20 (G20-199)
1072.4	Conway Inlet – Bouée lumineuse JS42	46 39 21.5 063 54 05.2	Fl R 4s	Rouge, marquée "JS42".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte: N/A Éd. 10/20 (G20-200)

PARTIE 5 – CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	----------------------------	---	-------------------------	---	--

1072.5	Conway Inlet – Bouée lumineuse JS43	46 39 20.5 063 54 26.6	Q G 1s	Verte, marquée "JS43".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier.
--------	---	---------------------------	--------	-------	-------	------------------------	---

Carte: N/A
Éd. 10/20 (G20-201)

1072.6	Conway Inlet – Bouée lumineuse JS44	46 39 21.7 063 54 26.4	FI R 4s	Rouge, marquée "JS44".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier.
--------	---	---------------------------	---------	-------	-------	------------------------	---

Carte: N/A
Éd. 10/20 (G20-202)

DÉTROIT DE NORTHUMBERLAND (LF 1085 – 1165.9)

1113.01 1115.1	Cocagne Harbour – Bouée lumineuse de mi-chenal XT	46 23 19.7 064 32 38.5	Mo(A) W 6s	Bandes verticales rouges et blanches, marquée "XT".	Saisonnier.
------------------------------	---	---------------------------	------------	-------	-------	---	-------------

Carte: 4909
Éd. 10/20 (G20-222)

1132	Entrée de Richibucto Gully, entrée de – Bouée lumineuse Q3	46 42 52.9 064 44 40.9	Q G 1s	Verte, marquée "Q3".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier.
------	---	---------------------------	--------	-------	-------	----------------------	---

Carte: 4909
Éd. 10/20 (G20-157)

1133.1	Richibucto – Bouée lumineuse Q5	46 42 33.1 064 44 51.7	FI G 4s	Verte, marquée "Q5".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier.
--------	---------------------------------------	---------------------------	---------	-------	-------	----------------------	---

Carte: 4909
Éd. 10/20 (G20-160)

1154.1	Kouchibouguacis River – Bouée lumineuse XX9	46 46 01.9 064 50 59.7	FI G 4s	Verte, marquée "XX9".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier.
--------	---	---------------------------	---------	-------	-------	-----------------------	---

Carte: N/A
Éd. 10/20 (G20-158)

1154.2	Kouchibouguacis River – Bouée lumineuse XX19	46 45 59.8 064 51 36.9	Q G 1s	Verte, marquée "XX19".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier.
--------	--	---------------------------	--------	-------	-------	------------------------	---

Carte: N/A
Éd. 10/20 (G20-161)

FLEUVE SAINT-LAURENT (LF 1584.5 – 1772, 1823.8 – 2185.7, 2273 – 2365.95)

1763.15	Batture de l'île Ronde – Bouée lumineuse HV3	L'Isle-Verte. 48 02 0.00 069 21 19.1	FI G 4s	Verte, marquée "HV3".	Saisonnier.
---------	--	--	---------	-------	-------	-----------------------	-------------

Carte: 1320
Éd. 10/20 (Q20-154)

1763.2	Batture de l'île Ronde – Bouée lumineuse HV4	L'Isle-Verte. 48 01 56.1 069 21 26.6	FI R 4s	Rouge, marquée "HV4".	Saisonnier.
--------	--	--	---------	-------	-------	-----------------------	-------------

Carte: 1320
Éd. 10/20 (Q20-155)

PARTIE 5 – CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
1763.25	Batture de l'île Ronde – Bouée lumineuse HV5	L'Isle-Verte. 48 01 52.2 069 21 10.0	Fl G 4s	Verte, marquée "HV5".	Saisonnier. Carte:1320 Éd. 10/20 (Q20-156)
1763.35	Anse Verte – Bouée lumineuse HV7	L'Isle-Verte. 48 01 45.3 069 21 3.00	Fl G 4s	Verte, marquée "HV7".	Saisonnier. Carte:1320 Éd. 10/20 (Q20-157)
1763.45	Anse Verte – Bouée lumineuse HV9	L'Isle-Verte. 48 01 35.8 069 20 57.7	Fl G 4s	Verte, marquée "HV9".	Saisonnier. Carte:1320 Éd. 10/20 (Q20-158)
1763.6	Anse Verte – Bouée lumineuse HV12	L'Isle-Verte. 48 01 28.4 069 20 59.5	Fl R 4s	Rouge, marquée "HV12".	Saisonnier. Carte:1320 Éd. 10/20 (Q20-159)

EAUX INTÉRIEURES

ST. JOSEPH CHANNEL (LF 1046 – 1059)

1050	McKay Island	Extrémité E. de l'île. 46 16 55.8 083 46 50.4	Iso W 4s	12.7	5	Tour à claire-voie, marque de jour rectangulaire lattée rouge et blanc. 9.8	Saisonnier (en place à longueur d'année). Carte:2250 Éd. 10/20 (D20-024)
1051	Bruce Mines, quai	Extrémité du quai dans le village. 46 17 49.9 083 47 23.6	Fl R 4s	8.3	8	Mât cylindrique, marque de jour rectangulaire rouge et blanc avec triangle rouge au centre. 6.8	Entretenu par la Corporation de la ville de Bruce Mines. Saisonnier (en place à longueur d'année). Carte:2250 Éd. 10/20 (D20-025)
1053	Plummer Bank – Bouée lumineuse K8	Abords du banc. 46 17 46.4 083 54 38.3	Fl R 4s	Espar rouge, marquée "K8".	(Espar d'hiver.) Saisonnier (en place à longueur d'année). Carte:2250 Éd. 10/20 (D20-022)
1059	Cambria Bank – Bouée lumineuse K33	Au N. du banc. 46 19 27.3 084 06 11.0	Fl G 4s	Espar verte, marquée "K33".	Saisonnier (en place à longueur d'année). Carte:2250 Éd. 10/20 (D20-023)

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – RAPPORT D'INFORMATION MARITIME ET FORMULAIRE DE SUGGESTION

Nom du navire ou de l'expéditeur : Date :

Adresse de l'expéditeur :
Numéro Rue

Ville : Prov. / Pays : Code Postal/ Zip Code :

Tél. / Téléc. / Courriel de l'expéditeur :

Date de l'observation : Heure (UTC) :

Position géographique :

Coordonnées de la position: Lat : Long :

Méthode de positionnement : DGPS GPS avec WAAS GPS Radar Autre

Système de référence géodésique utilisé : WGS 84 NAD 27 Autre

Exactitude estimée de la position :

N° de la carte : Informations : NAD 27 NAD 83

Édition de la carte : Dernière correction appliquée :

Publications en cause (mentionner l'édition et la page) :

*Détails aux complets (*joindre au besoin des feuilles supplémentaires*) :

Les navigateurs sont priés d'aviser les autorités responsables quand des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation sont découverts, des changements sont observés des aides à la navigation, ou des corrections aux publications sont vues pour être nécessaires.

Dans le cas des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation, il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.

Les rapports devraient être transmis au Centre de Services des Communications et Trafic Maritime (SCTM) le plus proche et confirmés par écrit à une des adresses suivantes:

Chef, Avis aux navigateurs
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Montréal QC H2Y 2E7
Notmar.XNCR@dfo-mpo.gc.ca

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

OU

Directeur général, Service hydrographique du Canada
& services océanographiques.
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa ON K1A 0E6
CHSINFO@dfo-mpo.gc.ca

Dans le cas des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation, ou lorsque des corrections aux "Instructions Nautiques" semblent être nécessaires.

Si vous avez des questions générales sur les programmes ou des services de la Garde côtière canadienne, s'il vous plaît envoyez un courriel à l'adresse suivante: info@dfo-mpo.gc.ca